LYCÉE ST-EXUPÉRY
DE CHATEAU-DU-LOIR

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

JEUNESSE CHRÉTIENNE

APPROUVÉE

PAR Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOURS

—

5e SÉRIE IN-12

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS

« Oh ! oui, tu es bien mon petit-fils ; mon cœur
t'avait reconnu d'avance. »

LE

SECRET DE MADELEINE

PAR

MARIE-ANGE DE T***

TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

—

1865

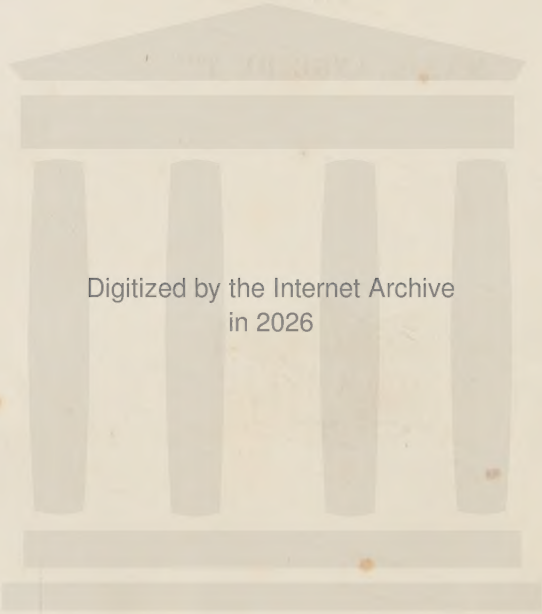

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/lesecretdemadele0000mari

LE

SECRET DE MADELEINE

CHAPITRE I

Le château de Lorgères et la famille de Boisdesmares.

Sur les confins de l'Anjou et de la Bretagne, vers le centre du triangle formé par les trois petites villes d'Ancenis, Ingrande et Candé, on voyait, il y a une quarantaine d'années, un vieil édifice qui tombait en ruines : c'était le château de Lorgères, autrefois la résidence habituelle de la noble famille de ce nom, mais depuis longtemps désert et abandonné. Cependant les rares visiteurs qui s'en approchaient reconnaissaient facilement

que la main des hommes, plutôt que celle du temps, avait détérioré ses toits et ses croisées, effondré ses murs et renversé une de ses tourelles, tandis que l'autre, restée intacte, portait encore fièrement la girouette féodale grinçant au vent. La cause de ces dégradations n'était pas non plus difficile à deviner, car le château de Lorgères, placé, comme il l'était, au milieu d'une contrée témoin et théâtre des guerres civiles qui désolèrent l'ouest de la France à la fin du siècle dernier, n'avait pas dû échapper aux effets ordinaires de ces luttes terribles.

Au moment où éclata la révolution, ce château était habité par le comte de Boisdesmares, qui avait épousé Anne-Marie-Madeleine-Augustine de Lorgères, dernier rejeton et unique héritière de cette antique famille. M. de Boisdesmares était lui-même d'une noble et ancienne famille bretonne des environs de Rennes. Son père, ruiné par le système de Law, après avoir, suivant la coutume de Bretagne, déposé son épée de gentilhomme

au parlement de Rennes, avait retrouvé dans le commerce et les expéditions maritimes une fortune cinq à six fois supérieure à celle que lui avaient enlevée ses spéculations sur la banque du Mississipi. Aussi n'éprouva-t-il aucune difficulté à obtenir du dernier comte de Lorgères la main de sa fille pour son fils Henri, à la seule condition que le second fils issu de cette union porterait le titre de vicomte de Lorgères, et que, s'il n'y avait qu'un fils, il joindrait le nom de Lorgères à celui de Boisdesmares. Cette convention entre les deux familles fut ratifiée par lettres patentes du roi.

Trois enfants naquirent de cette union : Louis, l'aîné, qui devait succéder au titre de comte de Boisdesmares ; Léon, qui reçut en naissant le titre de vicomte de Lorgères ; et une fille, M^lle^ Léonie.

Le vieux comte de Boisdesmares, comme s'il eût attendu pour mourir de se voir renaître dans un petit-fils, tomba malade le lendemain même du baptême de Louis, dont

il avait été le parrain. Plein de résignation chrétienne, il remercia Dieu avec effusion de la grâce qu'il lui avait accordée, et s'endormit paisiblement dans le Seigneur en répétant avec le vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum, in pace.*

Pendant plus de vingt ans, la famille n'eut pas d'autre deuil à porter pour la perte d'un de ses membres. Le comte de Lorgères, beaucoup plus jeune que M. de Boisdesmares, était encore vert et vigoureux à l'époque où commence cette histoire. Vivant paisiblement dans son château, il voyait avec bonheur grandir et se fortifier ses petits-enfants, tandis que son gendre et sa fille, comblés des faveurs de la fortune et des grâces de la cour, habitaient une partie de l'année Versailles, où M. le comte de Boisdesmares occupait une charge de premier gentilhomme de la chambre du roi, et sa femme remplissait l'office de dame d'honneur de la reine.

Chaque année, lorsque leur service ne les

retenait plus à la cour, ils venaient passer une portion de la belle saison au château de Lorgères. Le vieux comte attendait ce moment avec impatience, car il n'avait pas de plus grand bonheur que de se retrouver auprès de sa fille et de ses petits-enfants. En vain celle-ci, qui aimait aussi bien tendrement son père, le pressait-elle souvent de les accompagner à la cour, afin de rester toujours ensemble; il ne voulut jamais y consentir, sous prétexte qu'il était devenu gentilhomme campagnard dans toute la force du terme, qu'il avait contracté des habitudes rustiques, et qu'il ferait une piteuse figure dans les salons de Versailles et au milieu des courtisans. Il fallut cesser ces instances; mais au moins, pour le dédommager, son gendre organisait, pendant son séjour à Lorgères, de grandes chasses auxquelles on invitait bon nombre de seigneurs du voisinage. C'était l'occasion de fêtes brillantes et de repas somptueux. Ces réunions plaisaient beaucoup au vieux comte, qui, malgré son âge, était un chasseur intrépide, se van-

tant d'être passé maître en science cynégétique, et faisant avec bonheur et distinction les honneurs d'une table bien servie et entourée de nombreux convives.

Quand ses petits-fils, Louis et Léon, — il n'appelait jamais ce dernier que le vicomte de Lorgères, — furent assez grands pour assister à ces fêtes, ce fut lui qui voulut leur donner les premières leçons de vénerie et de blason, « seules sciences, disait-il, qui fussent dignes d'un gentilhomme. »

Heureusement M. de Boisdesmares n'avait pas là-dessus les mêmes idées que son beau-père. Il avait placé ses deux fils au collége Louis-le-Grand, où, sous la direction d'un excellent précepteur, ils avaient fait leurs humanités; puis il avait fait entrer à l'École militaire Louis, son aîné, qu'il destinait à la carrière des armes, tandis qu'il avait envoyé Léon à l'école des cadets de la marine, à Brest. — De son côté, M^me^ de Boisdesmares avait gardé sous ses yeux sa fille Léonie, jusqu'à l'âge de huit ans, lui donnant elle-même

ce premier enseignement et ces premiers principes qu'une mère seule peut donner à sa fille ; puis elle l'avait placée à l'abbaye de Fontevrault pour y terminer son éducation.

Pendant le temps que durèrent leurs études, les deux frères et la sœur se retrouvaient chaque année, au moment des vacances, au château de Lorgères, et prenaient part aux fêtes qui s'y célébraient à cette époque. Nous passerons rapidement sur ces années de leur éducation, qui n'offrirent rien de remarquable, et nous arriverons à la dernière grande réunion qui eut lieu à Lorgères.

Louis, qui portait le titre de vicomte de Boisdesmares, avait alors vingt-deux ans. A sa sortie de l'École militaire, son père lui avait acheté un régiment, et le jeune colonel venait d'épouser M^lle^ Armande de Blancheville, d'une branche cadette de la maison de Beaufremont, brillante alliance qui semblait devoir lui ouvrir largement la carrière de l'avancement et des honneurs. Le mariage avait été célébré à Versailles, dans la chapelle du château, et le

roi avait signé au contrat. Immédiatement après la cérémonie, les nouveaux époux étaient partis pour Lorgères, où devaient se faire les fêtes et réjouissances de la noce. Ils étaient accompagnés de Léon, vicomte de Lorgères, qui avait rempli les fonctions de garçon d'honneur au mariage de son frère. Ce jeune homme, à peine âgé de vingt ans, avait déjà fait deux campagnes sur mer en qualité d'enseigne, et il venait d'être promu au grade de lieutenant de vaisseau.

M. et M^me^ de Boisdesmares et leur fille Léonie, qu'on avait fait sortir du couvent pour assister au mariage de son frère aîné, accompagnaient également les jeunes époux, mais dans une voiture séparée.

Le vieux comte de Lorgères, qui, toujours casanier, n'avait pas voulu se rendre à Versailles pour le mariage de son petit-fils, n'en attendait pas avec moins d'impatience l'arrivée de ses enfants et surtout de sa petite-bru. S'il n'avait pas quitté son château, il n'était pas resté oisif pour cela ; c'était lui qui, se-

condé par maître Bonvalet, son intendant, avait fait toutes les invitations dans le voisinage pour les fêtes de la noce, et avait tout préparé pour la réception solennelle de la nouvelle mariée.

Aussi, à peine les voitures renfermant le jeune couple et sa suite parurent-elles à l'extrémité de l'avenue conduisant au château, que leur approche fut annoncée par des salves d'artillerie, — c'est-à-dire de boîtes, — tirées du haut de la terrasse, et par des décharges de mousqueterie exécutées par les gardes-chasse du château et par un certain nombre de *gars* du village de Lorgères et des environs.

Un peu avant d'arriver à la grille d'entrée de la cour d'honneur, la voiture de la mariée s'arrêta pour recevoir une députation des fermiers et tenanciers du domaine, qui, ayant à leur tête maître Bonvalet l'intendant, venaient rendre leurs hommages à leur future maîtresse. Puis parurent une dizaine de jeunes filles, vêtues de blanc, qui lui offrirent des

fleurs avec un beau compliment fabriqué par le magister du village, et débité par la belle Madeleine Grisot, la fille du père Grisot, le jardinier du château.

Enfin, les voitures arrivèrent au pied du perron. En haut se tenait le vieux comte de Lorgères, dans la plus brillante toilette : riche habit de brocart avec veste et culotte de même étoffe; perruque poudrée à frimas, avec une large bourse de soie, qui descendait de la nuque entre les deux épaules; bas de soie blancs, souliers à talons rouges, rien n'y manquait.

Au moment où la jeune femme descendit de voiture et s'avança, conduite par son mari et son beau-père, qui la présentèrent au vieux gentilhomme, celui-ci fit quelques pas à sa rencontre, en souriant gracieusement et en lui souhaitant la bienvenue dans les termes les plus flatteurs et les mieux sentis; puis, lui offrant galamment la main, il l'introduisit dans l'intérieur du château, et la présenta aux nombreux invités réunis dans le grand salon.

Alors commencèrent des fêtes qui durèrent plus de huit jours, et que nous pouvons résumer en quelques mots : repas somptueux, feux d'artifice, bals de nuit, bals champêtres, chasses, pêches, concerts, jeux de tous genres, tels furent les principaux divertissements qui marquèrent chacune de ces journées, et sur lesquels nous nous garderons bien d'entrer dans de plus amples détails. Il est pourtant une cérémonie touchante qui fit partie de ces fêtes, et que nous mentionnerons parce que celle qui y remplit le principal rôle est précisément l'héroïne de notre histoire.

Le lendemain de l'arrivée des nouveaux époux à Lorgères, on couronna une rosière. Ce fut Madeleine, — celle que nous avons vue venir à la tête de ses compagnes complimenter la mariée, — la belle et sage Madeleine, comme on l'appelait dans le pays, qui reçut la couronne de roses blanches, décernée par le suffrage unanime de ses compagnes, avec l'approbation de M. le recteur et des anciens de la paroisse. La jeune vicomtesse de

Boisdesmares fut chargée de couronner la rosière ; elle s'acquitta de cette commission avec une grâce charmante, et lui dit en l'embrassant :

« Hier, vous m'avez offert à mon arrivée le bouquet de bienvenue ; aujourd'hui, je suis heureuse de vous offrir à mon tour ce précieux témoignage de l'estime que vous avez su mériter de tous ceux qui vous connaissent. Ni l'une ni l'autre, je l'espère, nous n'oublierons ces deux belles journées, et pour ma part je puis vous assurer que vous devez désormais compter en toute circonstance sur ma bienveillance et mon affection. »

Madeleine ne répondit rien ; mais ses yeux, jusque-là modestement baissés, se levèrent sur sa jeune maîtresse, et leurs regards empreints du plus profond sentiment de reconnaissance, la remercièrent mieux que des paroles n'auraient pu le faire.

Le couronnement de la rosière fut suivi, le lendemain, d'une autre cérémonie non moins solennelle : ce fut le mariage de six

jeunes couples choisis parmi les garçons et les filles du village, et dotés par MM. de Boisdesmares et de Lorgères, à l'occasion du mariage de l'aîné de la famille.

L'une de ces jeunes mariées était Madeleine la rosière, qui épousait Jean-Marie Floquet, le fils aîné d'un des principaux fermiers du domaine. Nous ferons observer que dans cette circonstance la dot de Madeleine fut beaucoup plus considérable que celle de ses compagnes, parce qu'à la somme qu'elle reçut comme les autres en l'honneur du mariage de M. le vicomte se joignit celle qui lui était assignée en qualité de rosière, plus les cadeaux de M^me^ de Boisdesmares la mère, qui l'aimait beaucoup et qui était sa marraine, et enfin ceux que lui firent les autres membres de la famille. Aucune de ses compagnes ne se montra jalouse de faveurs qu'elles savaient justement méritées, et elles furent les premières à y applaudir.

Ces mariages furent l'occasion d'une active recrudescence dans les divertissements

et les fêtes de la noce principale, auxquels prirent part les six nouveaux couples et tous leurs parents et amis, c'est-à-dire à peu près tous les habitants de la paroisse. Seulement ceux-ci ne pouvaient pas consacrer à ces réjouissances toutes leurs journées et une partie des nuits, comme les hôtes du château, car les travaux des champs réclamaient une bonne part de leur temps; mais, le soir, on s'asseyait à de longues tables dressées sur la terrasse du château, et, après un souper copieux où le vin et le cidre coulaient à flots, la cornemuse donnait le signal des rondes et des danses champêtres, auxquelles venaient assister les gentilshommes et les dames du château.

La fête se prolongeait quelquefois fort avant dans la nuit, car on était dans une saison, — au mois de juillet, — où les nuits sont transparentes et plus agréables que le jour. Puis la fenaison était terminée, la moisson n'était pas encore commencée; de sorte qu'il y avait, sinon suspension, au moins ralentissement

dans les travaux de la campagne. Aussi pouvait-on bien se donner un peu de plaisir dans une circonstance tout à fait extraordinaire, et qui ne se renouvellerait peut-être jamais.

Ainsi raisonnaient tous les jeunes gens, garçons et filles, et même plus d'une tête mûrie par les années; et ces bons villageois prenaient de tout cœur leur part de joie de la fête, sans préoccupation aucune, sans nul souci de l'avenir.

Il n'en était pas de même parmi la brillante société réunie au château. Plusieurs des gentilshommes qui la composaient, M. de Boisdesmares entre autres, avaient assisté à l'ouverture des états généraux, le 5 mai précédent; ils avaient vu avec indignation les députés du tiers état se constituer d'eux-mêmes en assemblée nationale, résister à la volonté du roi qui voulait les dissoudre, et par le serment célèbre du Jeu de Paume jurer de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France. Ils avaient

gémi en voyant Louis XVI céder à l'obstination de ces rebelles, et, dans l'espoir d'obtenir la paix, inviter les députés des deux autres ordres à se joindre à ceux du tiers.

C'était peu de jours avant cette concession (27 juin 1789), — que nos seigneurs bretons traitaient d'acte de faiblesse, — qu'avait eu lieu le mariage de Louis de Boisdesmares, et leur retour en Bretagne. Les fêtes et les bruyants divertissements de la noce leur avaient fait oublier un instant les préoccupations de la veille ; d'ailleurs ils pensaient que cette effervescence dont ils avaient été témoins à Paris et à Versailles se calmerait quand le roi le voudrait sérieusement, et, au besoin, en faisant appel à sa fidèle noblesse ; ils avaient été confirmés dans cette idée en voyant le calme qui régnait dans les provinces de l'ouest, où le peuple, complétement étranger aux idées nouvelles, se montrait toujours dévoué à la religion et au roi; et, pleinement rassurés, ils s'étaient livrés avec insouciance aux plaisirs variés que leur offrait le château

de Lorgères. Mais bientôt une sinistre nouvelle vint les réveiller de leur assoupissement. Trois jours après le mariage de Madeleine et de ses compagnes, les lettres et les journaux arrivés de Paris annonçaient la prise de la Bastille, et le voyage que le roi avait été forcé de faire à l'hôtel de ville de Paris ; en même temps on disait que plusieurs hauts personnages, même des princes du sang, avaient quitté la France ou s'apprêtaient à la quitter.

Ces nouvelles, accompagnées de commentaires de toute nature, jetèrent la consternation parmi les nobles hôtes du château de Lorgères. Ils s'aperçurent que ce qu'ils avaient pris pour une simple effervescence ou une émeute passagère, n'était rien moins qu'une révolution, et qu'en ne songeant alors qu'à se divertir, « ils dansaient sur un volcan, » selon l'expression d'un homme d'État rappelée dans plus d'une occasion.

Les fêtes et les jeux cessèrent aussitôt. La plupart des invités regagnèrent en toute hâte

leurs manoirs respectifs ; il ne resta à Lorgères que quelques intimes, avec lesquels on tint conseil pour s'entendre sur ce qu'il conviendrait de faire à l'avenir, et sur les moyens, sinon de conjurer l'orage, au moins d'y résister courageusement.

CHAPITRE II

L'enfance et la jeunesse de Madeleine.

Avant de poursuivre notre récit, il est nécessaire de faire une plus ample connaissance avec cette jeune Madeleine que nous avons vue déjà figurer d'une manière honorable dans le chapitre précédent, et qui doit tenir une place importante dans notre histoire.

Son père, Michel Grisot, était né dans les environs de Rennes, et avait été amené à Lorgères, en qualité de jardinier, par M. de Boisdesmares quelque temps après son mariage. Sa famille était depuis bien longtemps, et de père en fils, attachée à la famille de Boisdes-

mares, et le nouveau comte, en venant fixer sa résidence à Lorgères, tenait à ne pas se séparer de ce fidèle serviteur. — Grisot était marié et déjà père de deux garçons lorsqu'il vint s'établir au château. Deux à trois ans après, sa femme lui donna enfin une fille que les deux époux désiraient depuis longtemps. Mme de Boisdesmares voulut bien tenir l'enfant sur les fonts baptismaux, et lui donner un de ses noms, celui de Madeleine, dont on fit le nom enfantin de Madelon, qui lui est toujours resté.

Quelques mois après, Mme de Boisdesmares accoucha aussi d'une fille, non moins vivement désirée que l'avait été la fille des époux Grisot, et qui, arrivant aussi comme elle après deux garçons, était également la bienvenue. Cette coïncidence sembla rapprocher encore les maîtres et les serviteurs, et, pour former en quelque sorte un lien de plus entre eux, Mme de Boisdesmares choisit la femme Grisot pour nourrice de sa petite Léonie. Ainsi Madeleine, la fille du jardinier, se trouva la sœur de

lait de la noble fille des comtes de Boisdesmares et de Lorgères.

Ces deux enfants passèrent ensemble leurs premières années sous les yeux de leurs mères, et tandis que l'une les nourrissait de son lait, l'autre cherchait déjà dans leurs traits enfantins, dans leur sourire, dans leurs jeux, à lire leurs penchants, leurs défauts et leurs qualités à venir.

A mesure qu'elles grandissaient, et dès qu'elles donnèrent les premiers signes d'intelligence, M^me^ de Boisdesmares voulut seule s'occuper de la nourriture de leur esprit et du développement des facultés de leur âme. Ce fut elle qui leur apprit à parler, à prier, puis à lire et même un peu à écrire. Elle donnait à Madeleine les mêmes soins qu'à sa fille, dans l'espoir d'exciter l'émulation de celle-ci; mais elle ne tarda pas à s'apercevoir avec chagrin, et nous n'oserions pas dire sans un peu de jalousie, que la petite paysanne l'emportait de beaucoup en intelligence et en heureuses dispositions sur sa fille. Étudiaient-elles une leçon,

Madeleine la savait d'un bout à l'autre avant que Léonie en eût seulement appris une ligne ou deux. La comtesse leur faisait-elle une explication, Madeleine la saisissait aussitôt, tandis que Léonie n'en comprenait pas un mot, et que sa mère était obligée de la lui répéter plusieurs fois, et de différentes manières, sans pouvoir souvent réussir à faire pénétrer ses idées dans cette intelligence rebelle. Quelquefois Mme de Boisdesmares s'impatientait, et grondait sévèrement sa fille ; celle-ci éclatait en sanglots, et Madeleine, qui aimait tendrement sa petite sœur de lait, se mettait aussi à pleurer ; alors la mère, attendrie, prenait son enfant dans ses bras, et s'efforçait par ses caresses de faire sécher ses larmes ; puis elle envoyait les deux petites filles jouer au jardin, afin qu'elles achevassent de se consoler ; et bientôt leurs bruyants éclats de rire lui prouvaient que la recette avait parfaitement réussi.

Parfois Mme de Boisdesmares se disait : Pourquoi faut-il que Léonie n'ait pas l'intelligence et la vivacité d'esprit de Made-

leine ? Oh ! qu'il serait facile de faire de cette petite paysanne une brillante demoiselle, douée de talents distingués et d'une instruction étendue et variée? Mais à quoi cela lui servirait-il pour sarcler ses choux, traire les vaches et filer sa quenouille? Ne vaudrait-il pas bien mieux que ce fût ma fille qui possédât ces heureuses dispositions, si convenables à sa naissance, à son rang et à sa fortune?..

Ces pensées agitèrent longtemps son esprit, et un jour qu'il lui arriva de les exprimer tout haut devant le comte de Lorgères, son père, celui-ci, qui était fou de sa petite Léo, comme il appelait Léonie, dit à sa fille : « Comment pouvez-vous, Madame, concevoir de pareilles idées? C'est en quelque sorte accuser la Providence d'injustice et d'aveuglement dans la répartition de ses dons.

— Oh ! mon père, s'écria M^me^ de Boisdesmares, je repousse de toutes les forces de mon âme une telle interprétation. Quand je dis qu'il me semble que cela serait mieux, je

n'exprime qu'un simple désir ou un regret, et je ne crois pas pour cela accuser la Providence, pas plus que je ne le ferais si, ma fille étant bossue ou aveugle, je témoignais le désir qu'elle fût bien faite et clairvoyante.

— J'admets votre explication, je veux bien reconnaître que vous n'avez nullement songé à accuser la Providence, et votre piété m'est un sûr garant de la pureté de votre intention; mais le désir que vous manifestez n'en est pas moins déraisonnable et irréfléchi. Et d'abord, à supposer que la petite Madeleine ait été mieux partagée que votre enfant du côté des facultés intellectuelles, ce que pour ma part je suis loin d'admettre, vous n'auriez pas encore lieu de vous plaindre, car sous d'autres rapports Léonie a reçu des avantages qui feraient une large compensation. Sans parler de la naissance et de la fortune, voyez seulement cette grâce naturelle, cette finesse dans les traits, cette distinction dans tout l'ensemble de la personne de notre petite Léo, et dites si Madeleine peut en approcher. Et

cependant cette petite fille est une très-belle enfant, forte, robuste, bien découplée; mais ce n'est après tout et ce ne sera jamais qu'une jolie paysanne, aux formes lourdes et sans grâces, aux larges mains et aux larges pieds, signes de son origine roturière, tandis que votre fille annonce déjà ce genre indéfinissable de beauté qui distingue la noblesse de race à laquelle elle appartient. Quant à son intelligence, je crois que vous l'avez mal jugée; si elle est moins vive, moins pénétrante que celle de Madeleine, ce n'est pas à dire pour cela qu'elle lui fasse défaut; seulement chez Léonie cette intelligence est moins précoce, voilà tout; mais ce ne sont jamais les fruits précoces qui sont les meilleurs et les plus savoureux, et surtout qui se conservent le mieux. Tenez, moi, par exemple, à l'âge de Léo, j'étais moins instruit qu'elle, je connaissais à peine mes lettres; et elle lit couramment. A douze ans, quoique depuis trois ans j'eusse étudié le blason, je confondais encore les émaux, et je n'étais pas capable de distinguer

une fasce d'un pal, ni une barre d'une bande : eh bien, six mois après que j'eus reçu des leçons d'un savant bénédictin qu'on m'avait donné pour précepteur, je blasonnais les armoiries les plus compliquées aussi bien que l'aurait pu faire d'Hozier (1) lui-même; et cependant, remarquez-le bien, ma fille, j'avais eu pour premier maître dans cet art mon propre père, qui passait à juste titre pour le seigneur le plus savant en science héraldique qu'il y eût dans toute la Bretagne et dans l'Anjou. Cela nous montre, ma fille, que bien souvent les parents sont de mauvais précepteurs de leurs enfants, et vous en êtes vous-même une preuve aujourd'hui; car il est très-possible que si Léo eût reçu d'une personne étrangère et instruite les mêmes leçons que vous lui avez données, elle en eût beaucoup mieux profité. Ainsi, je suis per-

(1) Célèbre généalogiste, juge d'armes sous Louis XIII et Louis XIV, chargé de certifier la noblesse, et auteur d'un grand ouvrage, en 150 volumes in-folio, ayant pour titre *Généalogie des principales familles de France.*

suadé qu'après deux ou trois ans passés au couvent de Fontevrault, sous la direction de religieuses versées dans l'art de l'enseignement, et habituées à faire l'éducation de jeunes filles appartenant à la plus haute noblesse de France (1), nous trouverons notre chère Léo complétement changée à son avantage. Je vous engage donc, puisque telle est depuis longtemps votre intention et celle de votre mari, à ne pas trop tarder à la mettre dans cette abbaye, où elle se trouvera au milieu de jeunes personnes de son rang, dignes de son amitié, et vraiment capables de lui servir de modèles et d'exciter sérieusement son émulation, ce que vous ne pouviez espérer de la petite paysanne qu'elle a eue jusqu'ici pour compagne. »

Mme de Boisdesmares n'eut garde de contredire son père : une mère est toujours flattée de la bonne opinion que l'on a de son enfant, et elle se sentait toute disposée à être de

(1) Les quatre princesses filles de Louis XV, et tantes de Louis XVI, avaient été élevées au couvent de Fontevrault.

l'avis de M. de Lorgères quand il faisait l'éloge de Léonie, et qu'il se montrait assuré de ses succès à venir.

Peu de temps après cette conversation avec son père, M^me^ de Boisdesmares reçut de son mari, en ce moment de service à Versailles, une lettre qui lui annonçait sa nomination de dame d'honneur de la reine, et qui la pressait de venir prêter serment et de se faire installer dans ses nouvelles fonctions. La comtesse partit aussitôt, profitant de cette occasion pour emmener avec elle sa fille Léonie, qu'elle laissa en passant à l'abbaye de Fontevrault.

Cette séparation occasionna un violent chagrin aux deux jeunes sœurs de lait, qui ne s'étaient pas quittées un instant depuis le berceau. Léonie parut même plus vivement affectée que Madeleine, car elle avait le cœur très-sensible et elle aimait bien sincèrement sa petite Lonlon, nom enfantin qu'elle lui avait donné, et par lequel elle continua de l'appeler même quand elle fut plus grande. Mais les

distractions du voyage, et surtout la vue de ses nouvelles compagnes du couvent, la consolèrent bientôt de son chagrin; et si elle n'oublia pas entièrement sa première camarade d'enfance, son souvenir n'excitait plus les regrets qu'elle avait éprouvés au moment de leur séparation.

Il n'en fut pas de même de Madeleine : en voyant partir sa chère Léonie, elle n'éclata pas comme elle en sanglots et en démonstrations d'une douleur bruyante; quoiqu'elle eût le cœur bien gros, elle eut la force de retenir ses larmes pour ne pas augmenter le chagrin de son amie; elle eut même des paroles d'encouragement et de consolation pour la calmer. Mais quand elle se fut éloignée, quand Madeleine eut cessé d'entendre le roulement de la voiture et les claquements du fouet des postillons, elle se prit à pleurer en silence et alla cacher sa douleur dans un bosquet du jardin où souvent elle avait joué avec Léonie.

Là sa mère la trouva le soir, après l'avoir cherchée de tous côtés une partie de la jour-

née. Elle la ramena chez elle en lui répétant, pour la consoler, que sa sœur n'était pas perdue, qu'elle reviendrait dans quelques mois; mais l'enfant répondait, par une sorte de prévision instinctive : « Non, non, quand même elle reviendrait, je ne retrouverai plus ma sœur. »

Cependant, à l'âge de Madeleine, elle avait alors neuf ans à peine, les chagrins ne sauraient être profonds ni de longue durée. Sa mère lui procura des distractions utiles en la chargeant de divers soins du ménage, et même de menus travaux de jardinage, tels que le sarclage des plates-bandes, la culture de quelques fleurs, et autres occupations proportionnées à ses forces. Peu à peu, en effet, sa tristesse se calma, sa gaieté naturelle revint avec la même vivacité qu'autrefois; seulement, chaque fois que l'on venait à parler de Léonie ou que quelque circonstance imprévue la rappelait à son souvenir, son air redevenait sérieux, et souvent deux ruisseaux de larmes coulaient silencieusement le long de ses joues.

Plus tard, et quand sa raison fut plus formée, elle trouva dans la lecture de nouvelles et puissantes distractions, et dans l'étude et la pratique de la religion des consolations plus précieuses encore ; car elle avait profité beaucoup mieux que Léonie des leçons de Mme de Boisdesmares, et au moment où ces leçons furent interrompues, elle lisait très-bien et écrivait passablement. Après le départ de la comtesse et de sa fille, Madeleine continua à lire et à écrire seule, et elle se perfectionna d'elle-même, au point qu'un jour, au catéchisme, M. le recteur fut tout étonné de trouver tant d'intelligence et d'instruction dans une enfant si jeune, dans une simple villageoise. Il s'attacha à développer ces heureuses dispositions et à les faire tourner au profit des autres jeunes filles de la paroisse, qui n'avaient pas eu les mêmes moyens d'instruction que Madeleine Grisot, car il n'y avait pas à cette époque de maîtresse d'école dans la paroisse. Il chargea donc Madeleine de donner des leçons à ses petites camarades, de leur

faire apprendre leur catéchisme et de leur répéter les explications qu'il en donnait à l'église.

Cet enseignement, dont elle s'acquitta à la satisfaction générale, l'affermit dans la connaissance qu'elle possédait déjà, et lui en fit acquérir de nouvelles. Devenue ainsi par son savoir, et tout en se préparant elle-même à sa première communion, l'institutrice de ses jeunes compagnes, elle fut encore, par sa ferveur et sa piété, leur modèle dans l'accomplissement de ce grand acte de la vie chrétienne.

Dans l'année qui suivit la première communion de Madeleine, M^lle^ Léonie de Boisdesmares revint, pour la première fois depuis son entrée au couvent, passer les vacances au château de Lorgères. Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle impatience et quels transports de joie Madeleine attendit la prochaine arrivée de celle dont le départ lui avait coûté tant de larmes, ni avec quel empressement elle courut au-devant de la voiture qui la

ramenait, ni avec quelle violence son cœur battait lorsqu'elle la vit descendre de voiture avec sa mère et deux jeunes demoiselles, ses amies de couvent, qui venaient passer quelque temps à Lorgères. Mêlée aux autres domestiques qui s'étaient portés à la rencontre de leur maîtresse et se tenaient derrière M. le comte de Lorgères, descendu sur le perron pour recevoir sa fille et sa petite-fille, Madeleine suivait attentivement des yeux tous les mouvements de Léonie, ne voyait qu'elle, et si sa mère, qui l'accompagnait, ne l'eût retenue, elle se serait précipitée au-devant d'elle au moment où elle mettait le pied sur le marchepied de la voiture, pour la recevoir dans ses bras. Mais que devint-elle quand Léonie, après avoir embrassé son grand-père, s'avança avec ses deux amies au milieu de la double haie formée par les serviteurs de la maison, répondant par une légère inclination de tête aux saluts empressés dont elle était l'objet, et passant devant Madeleine sans faire plus d'attention à elle qu'aux autres!

Elle sentit comme un froid mortel courir dans ses veines et glacer son cœur. « Oh ! mon Dieu ! fit-elle tout bas en serrant la main de sa mère, elle m'a donc oubliée, moi qui n'ai cessé un instant de penser à elle ! » et des larmes amères coulaient de ses yeux.

« Paix ! lui dit sa mère en l'emmenant chez elle, elle ne t'a peut-être pas remarquée, pas plus que moi, qui suis sa mère nourrice ; mais cela n'empêche pas qu'elle ne nous aime toujours : seulement, mon enfant, maintenant qu'elle est grande, il ne faut pas t'attendre qu'elle sera avec nous la même qu'autrefois, quand elle était petite, et que vous jouiez familièrement ensemble comme deux sœurs. Aujourd'hui c'est une demoiselle, ta maîtresse, et toi tu n'es qu'une simple paysanne attachée à son service. »

Le bon sens de Madeleine lui fit comprendre la justesse de ces réflexions ; mais malgré elle son cœur se révoltait à l'idée d'un pareil changement ; elle espérait toujours, d'un moment à l'autre, retrouver sa sœur et son amie d'en-

fance : c'était la première de ses illusions qu'elle voyait s'évanouir, et c'est celle à la perte de laquelle le cœur se résigne le plus difficilement. Mais les doutes qui pouvaient encore lui rester ne tardèrent pas à s'éclaircir.

Le lendemain de l'arrivée de Léonie au château, elle descendit avec ses amies dans le jardin, et, après quelques tours d'allées, les trois jeunes demoiselles se trouvèrent près d'un parterre où Madeleine était occupée à arroser des fleurs. Celle-ci, à leur approche, suspendit son travail, et quand elles passèrent près d'elle, elle fit une profonde révérence.

« Tiens, dit Léonie en s'arrêtant, c'est vous, Madeleine ! Comme vous êtes grandie ! je ne vous reconnaissais pas ! »

Quoique ces paroles fussent prononcées en souriant et d'un ton plein de bienveillance, Madeleine n'en fut pas moins péniblement affectée, et elle répondit d'un air pénétré :

« Oh ! moi, Mademoiselle, quoique vous ayez grandi beaucoup aussi, je vous ai reconnue tout de suite.

— Cela prouve que je suis moins changée que vous, » reprit Léonie, toujours souriante et continuant son chemin et sa conversation commencée avec ses amies.

Lorsqu'elles se furent éloignées, Madeleine, le cœur gros, dit en se parlant à elle-même et comme s'adressant à Léonie : Et moi je soutiens que c'est vous, au contraire, qui êtes bien changée ! Autrefois vous ne m'auriez pas dit *vous*, vous ne m'auriez pas appelée Madeleine; vous m'auriez engagée à venir vous embrasser, ou plutôt vous m'auriez embrassée vous-même. Oh ! oui, ajouta-t-elle en poussant un profond soupir, j'avais bien raison de le dire lorsque vous êtes partie, que quand même vous reviendriez, je ne retrouverais plus en vous ma sœur qui m'aimait tant !

Et elle se mit à pleurer.

Ici nos jeunes lectrices seront peut-être

tentées d'accuser Léonie d'orgueil et de mauvais cœur. Elles se tromperaient cependant : Léonie avait un cœur excellent, capable du plus grand dévouement, comme nous en verrons la preuve plus tard ; mais elle avait un caractère faible, timide, manquant d'initiative et de résolution. Si elle se fût trouvée seule avec Madeleine, peut-être, en voyant cette grande fille au lieu de l'enfant qu'elle avait connue autrefois, n'eût-elle pas osé lui adresser la parole comme dans ce temps-là, et alors non par orgueil, mais par embarras ; et pourtant dans ce cas, si Madeleine l'eût abordée avec cet élan et ces transports qu'elle manifestait à sa vue quand elles étaient enfants toutes deux, à coup sûr Léonie l'eût accueillie à bras ouverts, et eût répondu à ses caresses comme au temps passé. Mais cette occasion ne se présenta pas tout d'abord ; Léonie était toujours accompagnée de ses jeunes amies, et jamais elle n'eût osé devant elles parler avec trop de familiarité avec une simple paysanne ; en voici la rai-

son. Lorsqu'elle était arrivée au couvent, ses nouvelles compagnes l'avaient souvent raillée de son accent provincial et de ses locutions vulgaires, qu'elle avait contractées, disait-on, avec les paysans au milieu desquels elle avait été élevée. Or, si elle eût causé familièrement avec Madeleine en présence de ses jeunes amies, sa sœur de lait n'eût pas manqué de s'exprimer avec cet accent et d'employer quelques-unes de ces locutions vicieuses qui avaient autrefois tant excité l'hilarité des pensionnaires ; et celles qui l'avaient accompagnée à Lorgères, en entendant ces expressions et cet accent, auraient ri aux dépens de la jeune paysanne, en disant à Léonie : « C'est elle, à ce qu'il paraît, qui t'avait appris à parler français. » Et Léonie eût rougi tout à la fois et pour elle et pour sa sœur de lait.

Ainsi, comme on le voit, il n'y avait en quelque sorte de part et d'autre qu'un malentendu, qui du reste dura autant que les premières vacances passées à Lorgères

par Léonie, mais que le temps devait modifier. En effet, aux vacances suivantes, Léonie revint seule, et cette fois les relations entre elle et sa sœur de lait devinrent plus fréquentes et plus expansives. Toutefois Madeleine, instruite par la réflexion et par l'expérience, comprit qu'elle ne pouvait retrouver et qu'elle ne devait même pas rechercher l'intimité et l'abandon des premières années de leur enfance. Heureuse de rencontrer une affection sincère qu'elle croyait perdue, elle sut se tenir sans bassesse dans la dépendance où sa condition l'avait placée par rapport à sa sœur de lait.

Cette situation était restée à peu près la même jusqu'à l'époque où commence cette histoire, c'est-à-dire jusqu'au mariage de M. Louis de Boisdesmares. Seulement les deux jeunes filles, d'enfants et d'adolescentes qu'elles étaient, avaient atteint à peu près tout le développement de leur constitution physique et de leurs qualités morales. Mlle Léonie, selon la prévision de son grand-

père, était devenue une jeune personne charmante, aux joues fraîches et rosées, aux formes gracieuses et décentes, à la taille souple et élancée, aux cheveux blonds bouclés, aux yeux bleus remplis de douceur, mais manquant peut-être d'expression.

Madeleine était une forte et robuste fille; elle avait les yeux et les cheveux noirs, les lèvres roses, les dents d'une blancheur éclatante; son teint, hâlé par le grand air et le soleil, se colorait habituellement d'un vif incarnat; sa taille était élevée et bien proportionnée; sa démarche était un peu lourde, mais ferme et assurée; tout en elle respirait la vigueur et la santé.

La différence dans la constitution physique de ces deux jeunes filles n'avait peut-être pas peu contribué à la différence que l'on remarquait dans leur caractère, indépendamment des modifications que l'éducation avait dû y apporter. Léonie, nous l'avons déjà dit, était faible, timide, indécise. Son séjour au couvent n'avait rien changé à ces

défauts ; son intelligence n'avait pas pris autant d'essor qu'on avait pu l'espérer en raison de son instruction, qui du reste, quoique variée, trop variée peut-être, était loin d'être complète ; aussi l'intention de sa mère était de la laisser encore quelque temps au couvent, si les événements qui survinrent n'en eussent empêché la réalisation. — Madeleine était, certes, bien moins instruite qu'elle ; mais le peu qu'elle savait, elle le savait bien. Ce qu'elle avait surtout étudié, c'était la religion ; aussi sa foi était-elle vive et solide, parce qu'elle était éclairée. S'agissait-il, dans une circonstance quelconque, de prendre un parti, elle y réfléchissait sérieusement, examinait ce qui était conforme à la justice et à la religion ; alors sa résolution était arrêtée, et elle y tenait avec une fermeté inébranlable. Léonie, au contraire, était incapable, lorsqu'il se présentait une difficulté, de se décider par elle-même ; elle se laissait entraîner par tout ce qui pouvait exercer sur elle quelque ascendant. Faible ro-

seau, elle pliait facilement sous l'effort du moindre vent ; Madeleine résistait comme le chêne à la tempête, et se serait fait briser plutôt que de céder.

CHAPITRE III

Deo et regi fidelis perpetuo.
A Dieu et au roi toujours fidèle.
(Devise des Boisdesmares.)

Lorsque la nouvelle de la prise de la Bastille vint surprendre, au milieu des fêtes, les hôtes du château de Lorgères, ce fut comme un véritable coup de foudre précurseur de la tempête, dont on avait, il est vrai, aperçu des symptômes, mais que l'on croyait plus éloignée et moins terrible. La plupart des invités, comme nous l'avons dit, avaient regagné en toute hâte leur domicile; quelques amis intimes de la famille de Boisdesmares, entre autres Ernest de Blan-

cheville, frère de la nouvelle vicomtesse de Boisdesmares, et le baron Charles de Beaufremont, son cousin, étaient restés pour tenir conseil sur ce qu'il convenait de faire dans les circonstances présentes. Le résultat de la délibération fut que MM. de Boisdesmares père et fils, de Blancheville, de Beaufremont, et quelques autres jeunes seigneurs, partiraient immédiatement pour Versailles, où leur devoir les appelait, afin d'offrir au roi leurs services, et de mourir au besoin pour le défendre. Les dames resteraient à Lorgères, sous la protection du vieux comte de Lorgères; on aurait soin de les tenir régulièrement au courant des événements, et on les rappellerait à Versailles quand l'orage serait passé, ce qui, selon toute probabilité, ne pourrait être bien long.

Malgré cet espoir, que l'on cherchait à s'inspirer mutuellement, sans peut-être le partager individuellement autant qu'on affectait de le montrer aux autres, la séparation fut douloureuse, surtout de la part

de la jeune vicomtesse, qui, après trois semaines au plus de mariage, se voyait éloignée de son époux, de son frère, de son oncle, et se trouvait seule, dans un pays nouveau pour elle, au milieu de personnes qui la veille lui étaient étrangères, et qu'elle n'avait pas encore eu le temps de connaître. Sa belle-mère pourtant ne négligea rien pour la consoler; mais elle-même, affectée qu'elle était du départ de son mari et de ses deux fils, n'était guère en état d'apporter à sa bru d'autre soulagement à sa douleur que de la partager et de pleurer avec elle. C'était, du reste, le seul genre de consolation possible en pareille circonstance, et la similitude de leur situation amena entre les deux femmes, malgré la différence d'âge, une liaison intime qui eût peut-être été bien longtemps à se former dans un temps de calme ordinaire et au milieu des joies frivoles et des distractions du monde.

Quant à Léonie, elle pleurait comme une

enfant de voir pleurer sa mère et sa belle-sœur ; mais elle ne pouvait se rendre compte de la cause de leurs larmes, ni comprendre à quels dangers pouvaient être exposés son père, ses frères, et le frère de sa belle-sœur.

M. de Lorgères seul conservait au milieu de la triste préoccupation de la famille une gaieté, réelle ou apparente, imperturbable. Il traitait de fables ridicules, d'inventions mensongères et perfides, la plupart des nouvelles qui se débitaient, ou que racontaient les journaux. Quant aux faits incontestables, il n'y voyait rien de sérieux, ou du moins rien qui fût de nature à jeter l'épouvante et l'alarme, comme certaines personnes avaient la faiblesse de le croire. Il comparait l'agitation et les mouvements insurrectionnels qui se manifestaient de tous côtés à la *Fronde* qui troubla la minorité de Louis XIV, et il ne cessait de répéter : « Patience, patience ! un de ces jours nos princes et une partie de la noblesse qui a émigré reviendront avec une

puissante armée, et, secondés par les fidèles serviteurs du roi restés dans l'intérieur, ils balaieront en quelques jours toute cette tourbe de braillards qui pérorent à tort et à travers dans leur soi-disant assemblée nationale, comme Turenne balaya les Frondeurs à la bataille du faubourg Saint-Antoine, malgré le canon de la Bastille, tiré par Mademoiselle d'Orléans. »

Lorsqu'on reçut la nouvelle de la fameuse séance du 4 août, dans laquelle des hommes appartenant à la plus haute noblesse ou revêtus des premières dignités de l'Église et de l'État, renoncèrent à tous leurs titres, à tous leurs priviléges, et proclamèrent l'abolition des droits féodaux, il s'écria, en s'adressant à ses filles : « Ah ! ah ! Mesdames, en voici bien d'une autre ! Vraiment, la plaisanterie est bonne !

— Comment ! mon père, dit d'un air surpris Mme de Boisdesmares, vous traitez de plaisanterie une affaire aussi grave ?

— Certes, oui, je la traite de plaisanterie ;

est-ce possible, dites-moi, qu'un vicomte de Noailles, un duc d'Aiguillon, un prince de Broglie, un duc de Castries, un Liancourt, un Montmorency, et d'autres seigneurs aussi titrés, demandent l'égalité de l'impôt, l'abolition de la servitude personnelle et des droits féodaux, l'extinction du privilége de la chasse, etc. etc.? qu'un archevêque de Paris, cardinal de la Rochefoucauld, abolisse les dîmes? que d'autres prélats, parmi lesquels je vois figurer un archevêque d'Aix et les évêques d'Uzès, de Nîmes, de Montpellier, de Coutances, appuient cette proposition, et demandent que les droits abolis ne puissent jamais être rétablis? Non, non, je ne croirai jamais que des hommes aussi considérables aient fait sérieusement un pareil acte, qui serait extravagant, que rien ne saurait expliquer ou justifier. Je crois donc que c'est simplement un leurre qu'ils ont jeté en pâture à ces oiseaux de proie aussi aveugles qu'avides, et qu'on leur retirera quand on leur aura remis

leur chaperon (1). D'ailleurs, de quel droit ces messieurs parleraient-ils ainsi au nom du reste de la noblesse? Est-ce que nous leur avons donné un tel mandat? Pour moi, je ne reconnais à personne, pas même au roi, le droit de m'enlever les priviléges que je tiens de ma naissance, et qui m'ont été transmis par mes aïeux. Qu'ils abolissent, s'ils y tiennent, le privilége de chasse sur leurs propres terres, je ne m'y oppose pas; mais je prétends le garder sur les miennes, et, ventre-saint-gris! comme disait Henri IV, malheur au manant qui tenterait de l'enfreindre! »

Cependant les événements se précipitaient avec une incroyable rapidité. Tandis que le vieux comte de Lorgères ne cessait de répéter

(1) Termes de fauconnerie qu'on ne doit pas être surpris de trouver dans la bouche d'un chasseur comme M. de Lorgères. Le *leurre* était un morceau de cuir rouge en forme d'oiseau et garni de chair qu'on jetait en l'air pour rappeler l'oiseau de proie ou faucon, lorsqu'il ne revenait pas droit sur le poing. Le *chaperon* était une espèce de coiffe de cuir dont on couvrait la tête et les yeux de l'oiseau de proie.

que ces troubles n'étaient rien, qu'on en avait vu bien d'autres, que tout cela se calmerait de soi-même, et que dès qu'on le voudrait sérieusement, on aurait facilement raison des braillards et des émeutiers, arriva la nouvelle de l'attentat des 5 et 6 octobre à Versailles.

Ici il n'était plus possible de se faire illusion. Le palais des rois envahi par une populace avinée; les gardes du corps massacrés jusque dans les appartements intérieurs du château; la reine outragée, menacée; la majesté royale avilie; le monarque avec sa famille ramené de Versailles à Paris par le peuple révolté, et enfermé dans le palais des Tuileries, où il était plutôt traité en prisonnier qu'en roi: c'étaient là des faits inouïs, horribles, et qui devaient glacer d'épouvante et d'indignation le cœur de tous les honnêtes gens.

Notre pauvre gentilhomme en fut abasourdi; il avait beau interroger ses souvenirs historiques, il ne trouvait rien de semblable, rien qui en approchât dans les troubles et les

guerres civiles qui avaient agité la France à différentes époques ; il ne trouvait même rien dans l'histoire des autres peuples qui pût lui être comparé. Cette fois il ne chercha point, comme il l'avait fait jusqu'ici, à atténuer ce nouvel outrage à la majesté royale ; mais baissant la tête comme accablé sous le poids d'une douleur immense, il s'écria, en poussant un profond gémissement : « Les infâmes !.. comment ont-ils pu commettre de telles atrocités ! La nation française, qui se vantait de son humanité, de sa civilisation, de sa courtoisie, serait-elle donc devenue un peuple de sauvages ? »

A la douleur que leur causaient ces déplorables événements se joignait pour M^mes^ de Boisdesmares l'inquiétude sur le sort de personnes qui leur étaient bien chères. Pendant près d'une semaine elles n'avaient reçu aucune nouvelle de M. le comte de Boisdesmares, ni de ses fils ; quels tourments pour une femme, pour une mère, pour une jeune épouse !

Enfin, M. de Boisdesmares père arriva seul,

avec des lettres de Louis pour sa jeune femme, et de Léon pour sa mère et pour son grand-père. Il expliqua leur silence en disant qu'ils n'avaient pas osé mettre leurs lettres à la poste, dont ils avaient quelques raisons de se défier. Puis il raconta les tragiques événements de Versailles dont il avait été témoin, et qu'il ne pouvait se rappeler qu'avec horreur. « Heureusement, ajouta-t-il, mes fils étaient partis deux jours auparavant, Louis pour rejoindre l'armée de Condé, et Léon pour la Hollande, où il doit s'embarquer à bord d'une frégate mise à la disposition des princes émigrés ; sans cela ils n'auraient pu maîtriser leur indignation, et se seraient peut-être exposés à partager le sort des malheureux gentilshommes qui ont été victimes de leur dévouement. »

Lorsque M. de Boisdesmares eut cessé de parler, sa bru s'écria avec exaltation : « Puisque mon mari a émigré, je dois aller le rejoindre ; ma place est auprès de lui, et il faut que je parte sans retard ! »

— Calmez-vous, ma fille, répondit le comte, vous ne pouvez partir maintenant pour des raisons très-graves dont votre mari doit vous parler dans sa lettre.

— Il ne me parle que du danger qu'il y aurait pour moi à traverser la France dans ce moment, et de la difficulté que j'aurais à le rejoindre au delà du Rhin, ne sachant pas lui-même sur quel point il se trouvera; mais ce ne sont pas là des raisons suffisantes pour m'arrêter, et bien d'autres femmes ont surmonté de plus grands obstacles et bravé de plus grands dangers pour rejoindre leurs maris.

— Je ne m'opposerais pas à votre projet, reprit le comte, si vous aviez quelque certitude de pouvoir retrouver votre mari à l'armée de Condé; mais si les choses se passent comme nous en sommes convenus avant de nous séparer, il est plus que probable que Louis ne serait plus en Allemagne lorsque vous y arriveriez, et qu'il serait allé rejoindre son frère en Hollande, pour s'embarquer avec lui. Or, si vous vouliez poursuivre votre

voyage jusque-là, vous courriez risque d'arriver à Amsterdam après que leur navire aurait levé l'ancre et serait déjà en pleine mer; de sorte qu'il pourrait se faire que votre mari arrivât ici un beau jour, dans l'espoir de vous rencontrer, tandis que vous seriez encore à le chercher dans les Pays-Bas.

— Ma foi, Monsieur, dit le comte de Lorgères en intervenant dans la conversation, vous parlez un peu par énigmes, et je déclare que je ne vous comprends plus. Par quel motif Louis, qui est colonel de cavalerie, quitterait-il l'armée des princes pour rejoindre son frère le marin? est-ce qu'il veut faire embarquer son régiment? Puis comment pourrait-il ensuite se retrouver ici? est-ce par mer qu'il y viendrait avec sa cavalerie? Nous sommes bien loin d'un port, et je ne vois pas.....

— Pardon, Monsieur, interrompit M. de Boisdesmares en souriant, cette prétendue énigme va s'expliquer facilement; seulement je vous ferai observer que c'est un secret que je ne puis révéler qu'entre nous. Les princes

émigrés en Allemagne ont le projet, tout en organisant une armée avec les gentilshommes réfugiés à l'étranger, de contracter des alliances avec les puissances qui leur fourniraient des troupes auxiliaires, afin de réunir des forces suffisantes pour rentrer en France, délivrer le roi et étouffer la révolution ; mais ce projet, qui d'abord semblait d'une exécution facile, rencontre chaque jour de nouveaux obstacles. Les étrangers ne se montrent pas aussi bien disposés qu'on le croyait à faire la guerre à la France révolutionnaire, parce que, disent-ils, ils craignent de rencontrer une résistance plus sérieuse qu'elle n'est annoncée par l'émigration. Elle prétendait qu'une armée d'invasion serait accueillie à bras ouverts par les populations des provinces, qui étaient bien loin de partager les opinions de la populace de Paris ; or on s'était assuré au dehors que l'esprit des provinces était, au contraire, tout aussi mauvais, pour ne pas dire plus, que celui de la capitale. — Ceci peut être vrai, a-t-on répondu, en ce qui concerne les provinces de

l'est et du nord de la France, telles que le Dauphiné, une partie du Lyonnais, de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne et de la Flandre; mais les provinces du centre et de l'ouest, telles que le Berry, la Touraine, l'Anjou, la Normandie, la Bretagne, le Poitou, et une partie de la Guyenne, voient avec horreur les excès de la révolution, et seraient prêtes à seconder de tous leurs efforts un mouvement qui tendrait à rendre au roi son autorité légitime et à rétablir les choses sur l'ancien pied. — S'il en est ainsi, ont répliqué les agents des cours étrangères, qu'un soulèvement se manifeste dans ces provinces fidèles, et alors nous serons prêts à entrer en campagne pour le seconder.

« Dans cet état de choses, continua M. de Boisdesmares, un comité de gentilshommes, dont je fais partie, et qui est en correspondance avec l'émigration et les cours étrangères, s'est réuni pour délibérer sur cette dernière proposition, et voici ce qui a été

décidé : « Les gentilshommes qui appartiennent aux provinces de l'ouest et qui exercent une certaine influence, au lieu d'émigrer, se rendront dans ces provinces et y entretiendront le bon esprit des populations, jusqu'au moment où l'on jugera opportun de faire éclater le soulèvement, à la tête duquel ils se mettront. Les princes émigrés et les puissances étrangères seront prévenues de cette résolution du comité royaliste par des gentilshommes qui leur seront envoyés, afin de concerter d'un commun accord les futures opérations. Aussitôt qu'on se sera entendu à cet égard, les envoyés du comité royaliste reviendront par mer en Bretagne et en Poitou, en ramenant avec eux ceux des gentilshommes de ces provinces qui se trouvent en ce moment à l'armée des princes, et dont la présence serait jugée plus utile ici que dans cette armée; ils tâcheraient aussi d'amener avec eux quelques agents de l'étranger qui s'assureraient par eux-mêmes de l'esprit qui règne dans ces contrées et en rendraient compte à

leur cour, en même temps que leur présence dans le pays serait un puissant moyen de disposer les esprits à un soulèvement, assurés que l'on serait d'être soutenus par les principales puissances de l'Europe.

« En conséquence de cette décision du comité royaliste, moi et une vingtaine de gentilshommes de Bretagne et d'Anjou, nous sommes revenus chacun dans nos provinces, tandis que Louis a été désigné pour être un des envoyés à l'armée des princes, et que d'autres se sont rendus dans les cours d'Allemagne pour remplir la mission dont je viens de vous parler. En même temps Léon est allé à Amsterdam rejoindre la frégate frétée par le comte d'Artois, et qui doit ramener sur nos côtes nos envoyés et les commissaires étrangers. Vous voyez donc bien, Madame et très-chère fille, ajouta-t-il en souriant, que j'avais raison de dire que vous ne trouveriez probablement pas votre mari, ni en Allemagne, ni en Hollande, et que vous feriez mieux de l'attendre ici, où j'espère le voir

arriver dans un mois ou deux au plus tard.

— Merci, Monsieur, de vos bonnes explications, dit la jeune femme en serrant la main de son beau-père avec effusion ; maintenant j'attendrai patiemment le retour de mon mari, et je le hâterai autant que possible de mes vœux et de mes prières.

— Cette mission dont on charge Louis, objecta M. de Lorgères, est fort honorable, sans doute ; cependant il est colonel, et en cette qualité, il me semble qu'il eût été plus convenable qu'il restât à l'armée des princes, à la tête de son régiment.....

— Et moi, je ne suis pas de votre avis, interrompit vivement la jeune vicomtesse ; il trouvera ici tout aussi bien que là-bas, et mieux peut-être, l'occasion de défendre la bonne cause.

— Vous avez raison, Madame, dit en souriant M. de Boisdesmares ; cependant je serais de l'avis de M. de Lorgères, si le régiment de Louis était à l'armée des princes ; car, en temps

de danger, la place d'un colonel est à la tête de son régiment.

— Et où est donc son régiment? demanda d'un air étonné M. de Lorgères.

— Il est licencié, répondit son gendre. Vous ignorez sans doute que l'armée est toute disloquée, que la plupart des officiers ont émigré ou donné leur démission; de sorte que les régiments qui ont reconnu le nouveau gouvernement se composent de soldats sans officiers, et que l'armée des princes compte, au contraire, dix officiers pour un soldat.

— Comment! les régiments du nouveau gouvernement n'ont personne pour les commander!

— Ils n'ont que des anciens sergents ou caporaux qu'on a nommés officiers.

— Ainsi, dit le vieux gentilhomme d'un ton de mépris, cette armée nationale, comme ils l'appellent, n'est commandée que par des officiers de fortune; en ce cas notre armée des princes en aura bon marché.

— Je l'espère, mais ce ne sera peut-être pas aussi facile qu'on peut le croire. »

Ici le beau-père et le gendre entrèrent dans une longue discussion sur le mérite des armées de l'émigration et de la révolution, discussion dans laquelle nous garderons bien de les suivre, et à laquelle les dames ne prirent aucune part, s'entretenant entre elles du prochain retour des deux frères.

Deux mois après, ainsi que l'avait annoncé M. de Boisdesmares, ses deux fils arrivèrent au château de Lorgères, venant de Granville, où ils étaient débarqués. Leur réception se fit sans éclat, sans cérémonie, car le temps s'assombrissait de plus en plus; mais ils n'en furent pas moins reçus avec une joie d'autant plus vive que leur absence avait causé plus d'inquiétude.

Ils étaient du reste fort mécontents de leur mission. La plupart des personnages influents de l'émigration ne paraissaient pas attacher une grande importance aux mouvements qui pouvaient s'opérer dans les provinces de

l'ouest, et ils comptaient plus, pour le succès de leur entreprise, sur la coopération de l'étranger que sur un soulèvement intérieur. « C'est une grande erreur et une grande faute, disait Louis avec amertume, que de compter sur les étrangers; ils sont depuis longtemps jaloux des Bourbons, et, loin de vouloir sincèrement rétablir le roi dans sa puissance, ils ne chercheront qu'à affaiblir la France et peut-être à la partager, ou tout au moins à se faire payer cher les faibles secours qu'ils paraîtront donner à la monarchie. »

MM. de Boisdesmares et de Lorgères étaient de cet avis. « Oui, disait le premier, nous devons faire nos affaires nous-mêmes sans recourir aux étrangers. — Et nous pouvons les bien faire, ajoutait le second, si nous savons nous entendre; pour moi, tout vieux que je suis, j'ai encore le coup d'œil juste et la main sûre, et je suis prêt, s'il est nécessaire, à faire le coup de fusil contre les ennemis du roi et de la religion. « Fais ce que dois, advienne que pourra, » telle était la de-

vise de mes aïeux, telle est encore la mienne.

— La devise des Boisdesmares, reprit le comte, est *Deo et regi fidelis perpetuo*, et j'ai la ferme conviction, mes enfants, ajouta-t-il en se tournant vers ses deux fils, que vous ne l'oublierez jamais, et que, quoi qu'il arrive, vous resterez toujours fidèles à votre Dieu et à votre roi.

— Nous le jurons, mon père, répondirent les deux jeunes gens, et nous jurons aussi d'être fidèles à la devise de notre noble aïeul, car les deux n'en font, pour ainsi dire, qu'une.

— C'est bien, mes enfants; nous voyons avec bonheur, votre grand-père et moi, que vous n'avez pas dégénéré; maintenant c'est assez parler, il faut agir. »

On s'occupa immédiatement d'établir des relations avec un certain nombre de seigneurs du voisinage sur lesquels on pouvait compter. Bientôt des réunions furent organisées, sous prétexte de chasse, tantôt dans un château, tantôt dans un autre, mais principalement au château de Lorgères, parce que sa situation

isolée, près d'une vaste forêt, loin des grandes routes et des grands centres de population, permettait à ces réunions d'être plus nombreuses et moins remarquées qu'ailleurs. On entretenait une correspondance active avec Paris, pour se tenir au courant des événements, et on organisait de toutes parts les moyens de résistance, afin d'être prêts, quand le moment serait venu, de combattre ouvertement et à main armée la révolution.

CHAPITRE IV

Les signes des Boisdesmares.

A un quart de lieue à peine du château, sur la lisière de la grande forêt de Lorgères, était située une ferme appelée la Combaudière. Cette ferme était exploitée par le père Yvon Floquet et ses quatre fils, dont l'aîné, Jean-Marie, avait, comme nous l'avons vu, épousé Madeleine Grisot, le lendemain du jour où elle avait été couronnée rosière. La vicomtesse de Boisdesmares ou M^me^ Louis, comme on l'appelait ordinairement pour la distinguer de sa belle-mère, n'avait point oublié la promesse qu'elle avait faite à la

belle jeune fille qui l'avait complimentée la première à son arrivée à Lorgères. Pendant la longue absence qu'avait faite son mari, presque au lendemain de leur mariage, elle avait souvent dirigé sa promenade vers la Combaudière, désirant faire une plus ample connaissance avec cette jeune paysanne dont elle avait tant de fois entendu l'éloge dans la bouche de sa belle-mère et de sa belle-sœur.

Dès les premières conversations qu'elle eut avec Madeleine, elle trouva que l'éloge qu'on lui en avait fait était bien au-dessous de la réalité. Elle fut frappée du bon sens, de la haute raison et de la fermeté de caractère de cette jeune femme, et surtout du profond sentiment religieux qui relevait ses qualités et leur donnait leur véritable valeur.

Dans ses premières visites à la ferme, M^me^ Louis était ordinairement accompagnée de sa belle-mère ou de Léonie, quelquefois des deux ensemble; plus tard, elle y vint

seule, car elle se plaisait de plus en plus à causer avec Madeleine, et elle trouvait dans ces entretiens des consolations plus solides que celles qu'elle recevait de la comtesse elle-même.

Après le retour de son mari, elle lui parla de Madeleine avec chaleur, je dirai presque avec enthousiasme, et elle l'emmena avec elle voir la jeune famille. Louis, qui connaissait depuis son enfance la fille du jardinier, trouvait les éloges de sa femme un peu exagérés; mais, après avoir entendu Madeleine, il convint qu'elle surpassait de beaucoup l'idée qu'il en avait conçue; ce qui, du reste, n'était pas étonnant, parce qu'il n'avait fait que peu d'attention à elle autrefois, et qu'il ne lui avait presque jamais adressé la parole.

Plusieurs fois encore Louis de Boisdesmares accompagna sa femme à la Combaudière. Dans une de ces visites, comme il ne perdait aucune occasion de servir la cause à laquelle il s'était voué, il parla à Made-

leine des grands événements qui occupaient alors tous les esprits, et lui demanda s'il pouvait compter trouver dans sa famille des hommes capables au besoin de défendre à main armée le roi et la religion.

« Monsieur, reprit Madeleine, nos hommes, et encore moins nous autres femmes, nous n'entendons pas grand'chose à ce qu'on appelle la politique. Je n'ai jamais rien compris pour ma part à ce qu'ils appellent états généraux, assemblée nationale, assemblée constituante, que sais-je? M. Bonvalet, notre ancien intendant, voulait nous soutenir l'autre jour que ces assemblées-là nous avaient donné la liberté et l'égalité. « Ma foi, lui répondit mon mari, je ne vois pas que nous soyons plus libres qu'autrefois. — Mais si, reprit-il, tu as le droit de braconner maintenant sans craindre les gardes du château. — Ah! fis-je, si c'est la liberté de faire le mal qu'on nous a donnée, nous ne voulons point de cette liberté-là. — Mais ce n'est point faire du mal, puisqu'il n'y a

plus de droits de chasse ni plus de seigneurs pour jouir de ce privilége. — Comment! que j'ai fait, il n'y a plus de seigneurs? et M. le comte de Lorgères, et M. le comte de Boisdesmares, et leurs enfants, pour qui les prenez-vous? — Je les prends, qu'il m'a fait, pour de simples citoyens comme vous et moi. » Et comme Jean-Marie et moi nous le regardions d'un air étonné : « Oui, je vous le répète, nous sommes tous égaux : le père Floquet, par exemple, est autant que M. de Lorgères; toi, Jean-Marie, tu es autant que M. Louis de Boisdesmares; et toi, Madeleine, autant que M^me^ Louis; et ta mère autant que la ci-devant comtesse de Boisdesmares. — Tiens, tiens, fis-je en riant, ainsi, d'après vous, la mère Grisot est comtesse et moi vicomtesse; c'est drôle ça, tout de même. — Mais non, a-t-il repris d'un air grincheux, je ne dis pas que ta mère et toi vous êtes devenues des comtesses, puisqu'il n'y en a plus, pas plus que de marquises, de duchesses, de baronnes, ni de nobles d'aucune

espèce ; je dis que vous êtes autant qu'elles, parce qu'elles ne sont pas plus que vous. — Ah ! je comprends maintenant, que je fis en ricanant. C'est que, voyez-vous, je n'aurais pas été fâchée de voir mon père comte et ma mère comtesse, et mon homme et moi vicomte et vicomtesse ; mais du moment que ce n'est pas nous que vos nouvelles lois élèvent à ce rang, et que ce sont les nobles qu'elles veulent abaisser au nôtre, merci ! je trouve que nous sommes assez de paysans et de roturiers comme ça, et je ne veux pas plus de votre égalité que de votre liberté. »

Tout cela fut débité avec un entrain moitié sérieux, moitié plaisant, qui fit beaucoup rire M. et Mme Louis. Mais bientôt le jeune gentilhomme, reprenant sa gravité, s'écria avec un mouvement d'indignation : « Ce misérable Bonvalet, je le reconnais bien là ! lui que mon grand-père et mon père ont comblé de bienfaits, il cherche aujourd'hui tous les moyens de leur nuire. Et dire que nous sommes obligés d'user de ménagements

avec cet hypocrite, qui fait le patriote exalté, et qui jouit d'une grande autorité parmi les membres du district d'Ancenis. Ah ! si jamais !...

— Allons, mon ami, lui dit sa femme avec douceur, laisse là ton Bonvalet, qui, après tout, ne peut nous faire beaucoup de mal, s'il rencontre parmi tous nos fermiers et nos anciens vassaux des cœurs qui nous soient aussi dévoués que ceux que nous trouvons ici.

— Oh ! pour ça, Madame, reprit vivement Madeleine, je puis vous le garantir ; mon beau-père et mon mari connaissent tous les gens du village, tous les fermiers et tenanciers du domaine, et il n'y en a pas un qui fasse le moindre cas des paroles de Bonvalot. Ils se sont rencontrés presque tous ensemble dernièrement à la foire de Segré ; et comme on en était venu à parler des affaires du temps, et des paysans qui, dit-on, brûlent les châteaux dans d'autres pays, tous nos gars se sont écriés : « Eh bien ! qu'on

y vienne un peu tenter de mettre le feu au château de Lorgères, ils verront à qui ils auront affaire ! C'est nous qui nous chargerons de faire la conduite aux incendiaires, et de leur faire boire un coup dans le grand étang pour les calmer. » Oui, Madame, je puis vous affirmer que malheur arriverait à qui toucherait un cheveu à quelqu'un de votre famille. C'est comme il ne faut pas non plus que ces soi-disant patriotes comme Bonvalet, s'avisent de chercher noise à M. le recteur, à qui ils ont déjà fait des misères parce qu'il a refusé de prêter je ne sais quel serment à ce qu'ils appellent la constitution civile du clergé, comme si les prêtres avaient d'autres serments à prêter que celui qu'ils ont fait quand ils ont reçu les ordres sacrés ! On a menacé de le renvoyer et de fermer l'église... Oh ! bien, il ne manquerait plus que cela pour achever de monter les têtes. Comment ! sous ce régime, qui proclame bien haut la liberté, nous ne serions bientôt plus

libres d'aller à la messe et de prier Dieu! »

Ces réflexions, ces protestations énergiques remplirent de joie le cœur du jeune vicomte, parce qu'elles lui semblaient le résumé vrai des pensées et des sentiments des populations bretonnes en général et des habitudes de Lorgères en particulier.

Plus d'un an s'était écoulé depuis le retour de Louis de Boisdesmares au château de Lorgères, lorsqu'au milieu des cruelles préoccupations de cette époque, — c'était après la journée du 20 juin 1792, sinistre précurseur de la journée du 10 août, qui devait achever de renverser le trône déjà si fort ébranlé de Louis XVI, — la vicomtesse de Boisdesmares donna le jour à un fils.

Dans tout autre temps, cet heureux événement eût été salué avec bonheur par toute la famille, et des fêtes splendides l'auraient célébré au château et dans toute l'étendue du domaine. Sans doute la naissance de cet enfant causa à son père, à sa mère, à ses grands parents, une de ces

joies profondes du cœur auxquelles rien ne saurait être comparé ; mais en portant leurs regards sur le présent et surtout sur l'avenir, qui s'annonçait sous d'aussi tristes auspices, le cœur se serrait, des larmes mouillaient les paupières, et l'on se demandait involontairement : Hélas! quel sort est réservé à ce pauvre enfant?

En entendant une exclamation semblable sortir de la bouche de la comtesse de Boisdesmares, une voix répondit aussitôt : « Son sort, Madame, ne sera pas aussi malheureux que vous le craignez ; ayez confiance dans la miséricorde de Dieu : puisqu'il vous a envoyé cet enfant, soyez sûr qu'il ne l'abandonnera pas. Pour moi, je regarde la venue en ce monde de ce cher petit comme l'apparition de l'arc-en-ciel qui nous annonce la fin de l'orage. »

Cette voix était celle de Madeleine, notre ancienne connaissance, Madeleine qui était accouchée elle-même quelques mois auparavant, et qui avait été choisie naturellement

pour la nourrice du nouveau-né, comme autrefois sa mère avait été choisie pour être nourrice de Léonie.

« Que Dieu daigne t'entendre, ma chère Madeleine ! répondit Mme de Boisdesmares; je sais bien que si le bonheur de mon pauvre petit-fils ne dépendait que de toi, il serait on ne peut plus assuré.

— Oh ! pour ça, Madame, vous ne pouvez pas en douter ; je sens que déjà j'aime cet enfant quasi autant que mon petit Georges, — c'était le nom du fils qu'elle avait mis au monde récemment, — et peut-être davantage. »

Le baptême du nouveau-né se fit encore avec une certaine pompe ; le comte et la comtesse de Boisdesmares, qui étaient parrain et marraine de l'enfant, se rendirent en cortége à l'église ; les cloches firent entendre un joyeux carillon, et, à la sortie de l'église, de nombreuses distributions de denrées et de pièces de monnaie furent faites, comme dragées de baptême, aux pauvres de

la paroisse. L'enfant reçut le nom de Henri, qui était celui de son grand-père. Ce fut le dernier acte de l'état civil inscrit sur le registre de la paroisse ; car, quelque temps après, ces actes furent remis à des officiers civils, à l'exclusion des curés (1).

Madeleine fut d'abord installée au château avec son nourrisson, car ni la mère ni les grands parents n'auraient voulu se séparer de ce cher enfant. Georges, le fils de Madeleine, fut confié aux soins de la mère Grisat, qui l'allaitait à l'aide de sa chèvre, et comme c'était un enfant robuste et bien constitué, il ne s'aperçut pas du changement de nourrice. Le petit Henri, au contraire, était d'une complexion délicate, qui réclamait les soins les plus minutieux ; mais Madeleine n'était pas femme à rien négliger de ce qui était nécessaire en pareille circonstance, et au

(1) La loi qui établit dans chaque commune des officiers de l'état civil pour tenir les actes de naissance, de mariage et de décès, est du 20 septembre 1792 ; jusque-là ces registres avaient été tenus par les curés dans chaque paroisse.

bout de quelques mois, la santé de l'enfant et sa constitution s'étaient tellement fortifiées, qu'il était devenu presque aussi vigoureux que son frère de lait Georges. Souvent les deux mères se plaisaient à mettre à côté l'un de l'autre les deux enfants, à les peser, à les comparer, et M^me^ Louis dit un jour à Madeleine : « Savez-vous, ma bonne nourrice, que s'il n'y avait pas une si grande différence entre la couleur des yeux, des cheveux et de la peau de nos deux enfants, on pourrait aisément les confondre? »

En effet, Henri avait les cheveux très-blonds, les yeux bleus et la peau d'une blancheur de lait, tandis que Georges avait la peau brune, les cheveux et les yeux noirs comme ceux de sa mère.

« Oh! Madame, reprit Madeleine, quand même il n'y aurait pas ces différences, et que d'autres s'y tromperaient, ni vous ni moi ne pourrions commettre cette erreur, car les yeux d'une mère ne sauraient se tromper.

— Ni les yeux d'une grand'mère, ajouta

la comtesse de Boisdesmares, présente à l'entretien. Pour moi, je reconnaîtrais notre petit Henri au milieu de cent autres enfants, fussent-ils aussi blancs et aussi blonds que lui, quand même j'aurais cessé de le voir pendant plusieurs années, et cela, rien qu'aux trois signes qu'il porte à la joue gauche, un peu au-dessous de l'œil; sur le cou, près de l'épaule droite; et au côté gauche de la poitrine, à l'endroit même du cœur. Ces marques, mon mari et mes trois enfants les portent également, et placées à peu près de même. Par une singularité bizarre, ces signes paraissent avoir de tout temps distingué la plupart des membres de cette famille, au point qu'on les appelle « les signes des Boisdesmares », et qu'ils figurent même dans leurs armoiries, sous la forme de trois petits *tourteaux* bruns, placés deux et un dans leur écu.

— Allons, dit en souriant tristement Mme Louis, puisque l'on vient de supprimer les armoiries, il est fort heureux que nos

enfants conservent naturellement des traces ineffaçables des leurs. Ce sera au moins un signe de reconnaissance qui pourra leur être utile dans ces temps de prétendue égalité, ou plutôt de confusion universelle.

— Votre observation, ma chère Armande, répondit la belle-mère, est peut-être plus vraie que vous ne vous l'imaginez; car, au milieu de l'anarchie qui règne en France, et de l'acharnement avec lequel les révolutionnaires poursuivent la noblesse, qui peut savoir ce que nous deviendrons, et si nous ne serons pas un jour ou l'autre séparées de ce cher enfant?

— Oh! s'écria la jeune femme, si un pareil malheur m'arrivait, je n'y survivrais pas; mais ce n'est pas possible!

— Ma fille, reprit la comtesse du ton le plus affectueux, dans des temps comme ceux où nous vivons, quand on a vu proclamer une république sur les débris d'une monarchie de quatorze siècles, quand on voit un roi prisonnier de ses sujets qui lui font un procès

comme à un criminel, quand on a vu au mois de septembre dernier massacrer les prêtres et les nobles dans les prisons, nous devons nous attendre à tout; mais aussi, continua-t-elle avec une certaine exaltation, nous devons nous élever à la hauteur des événements; et si nous ne pouvons pas combattre comme des hommes, nous devons du moins montrer le courage et la fermeté qui conviennent à des filles, à des femmes, à des mères de gentilshommes, en même temps que la résignation qui convient à des chrétiennes.

— Oh! Madame, vous me tenez un langage qui m'effraie! Vous avez sans doute à m'annoncer quelques funestes nouvelles! Est-ce de mon mari, ou de son frère? Voilà huit jours que Louis ne m'a écrit, et son silence me remplit d'inquiétude. Ah! parlez, je vous en conjure!....

— Calmez-vous, ma fille; votre mari et son frère se portent bien : mais, comme vous l'avez pressenti, je n'en ai pas moins à vous

apprendre une nouvelle épouvantable : le roi vient d'être condamné à mort par la Convention.

— Condamné à mort! Oh! mon Dieu! est-ce possible !.... Mais jamais ils n'oseront accomplir un forfait aussi exécrable, la France entière se soulèverait pour l'empêcher.

— Ils oseront, et malheureusement la France ne se soulèvera pas; seulement, un certain nombre de royalistes dévoués ont formé le projet d'enlever le roi de la prison, ou de le délivrer au moment même où on le conduirait à l'échafaud. Réussiront-ils? ils l'espèrent; dans tous les cas, cette entreprise périlleuse est digne de vrais gentilshommes, et ne peut qu'honorer à jamais ceux qui y auront pris part.

— Mais Louis et son frère sont à Paris, et probablement ils font partie de cette noble conjuration; pourquoi mon mari ne me l'a-t-il pas dit en partant? Est-ce qu'il craignait que

je ne l'eusse détourné d'un projet si grand et si glorieux ?

— Quand mes fils sont partis, il n'y avait encore rien de décidé; d'ailleurs, vous étiez très-souffrante alors, et Louis m'a priée de ne vous parler de son projet que lorsque je croirais pouvoir le faire sans danger pour votre santé. J'aurais peut-être retardé encore cette révélation, quoique votre santé soit maintenant tout à fait rétablie, si je ne me croyais pas obligée de vous prévenir d'un autre danger dont nous sommes menacés. Il paraît que le bruit du complot dont mes fils font partie pour sauver le roi s'est répandu dans le pays; par qui et comment, je l'ignore; mais le fait est que nous sommes surveillés, et que les autorités républicaines d'Ancenis ont reçu l'ordre de nous arrêter tous, mon père, mon mari, vous, Léonie et moi, comme suspects, et en même temps comme otages de la conduite de Louis et de Léon. Cet ordre n'a été suspendu jusqu'ici que par l'intervention d'un personnage qui

exerce une grande influence sur le comité révolutionnaire d'Ancenis; et ce personnage n'est autre que notre ancien intendant, le citoyen Bonvalet, qui passe pour le plus fougueux républicain du pays, et qui, après s'être montré fort hostile envers nous depuis le commencement de la révolution, se montre aujourd'hui animé de meilleurs sentiments envers notre famille. C'est lui qui m'a fait prévenir, par-dessous main, de ce qui se tramait contre nous, en me recommandant la plus grande discrétion, et en m'avertissant que si l'ordre d'arrestation venait à s'exécuter, il tâcherait d'en être chargé lui-même, afin de veiller d'une manière plus efficace à notre sûreté ; que dans ce cas nous ne devrions pas nous étonner ni nous formaliser si devant témoins il nous tenait un langage dur et même sévère, qu'autrement ce serait le compromettre lui-même, et l'empêcher de nous être utile; mais que je pouvais compter que nous serions l'objet des plus grands égards dans la maison de détention

où nous serions placés pour un temps plus ou moins long, et qu'il tâcherait d'abréger autant qu'il lui serait possible...

— Et vous avez confiance dans cet homme?

— J'en ai fort peu, et, malgré ses protestations nouvelles, je ne saurais m'empêcher de me défier de lui; je me demande en vain quel motif peut avoir changé ses sentiments à notre égard, et je ne trouve aucune réponse satisfaisante à cette question. Je connais trop cet homme pour supposer qu'il soit capable de remords et de se repentir de ce qu'il a fait; l'intérêt seul le fait agir : aussi la seule explication raisonnable que je suppose à un tel changement, c'est que le Bonvalet, qui ne manque ni de sagacité, ni de ruse, ni de prévoyance, juge que l'état de choses actuel ne saurait durer; que les excès auxquels se livrent les démagogues de la Convention et des Jacobins amèneront forcément et sous peu une réaction, et probablement une contre-révolution : dans ce cas, en homme prudent, il prend ses précautions, et il espère que

nous nous souviendrons en temps et lieu des services qu'il nous aura rendus au milieu des dangers que nous courons actuellement. Au reste, quel que soit le mobile qui le pousse, nous ferons bien d'en profiter, comme dans un naufrage on accepte le secours de quelque part qu'il vienne et sans s'inquiéter si la main qui nous l'offre est plus ou moins désintéressée.

— C'est égal, reprit la jeune femme, vous devez éprouver comme moi une certaine répugnance à accepter les services de cet homme; est-ce qu'il n'aurait pas été possible de s'en passer? Puisque nous sommes averties, est-ce que nous n'aurions pas pu quitter le château, fuir au loin et nous cacher quelque part jusqu'à ce que ces temps affreux soient passés?

— Oh! ma fille, répondit la comtesse en souriant, si la chose eût été praticable, j'eusse été la première à la proposer; mais comment aurions-nous pu fuir avec mon père paralysé, mon mari qui vient de tomber malade, et un

enfant en bas âge? Nous n'aurions pas fait deux lieues sans être arrêtés : et d'ailleurs, où aurions-nous pu trouver un asile sûr, une retraite qui fût à l'abri des persécutions de nos ennemis?

— Ah! reprit Mme Louis, si nous avions eu mon mari et son frère pour nous protéger, nous n'aurions rien eu à redouter.

— Hélas! mon enfant, qu'auraient pu faire mes braves fils seuls contre une troupe de gendarmes et de soldats? Ils se seraient fait tuer sans nous sauver. J'aime mieux qu'ils soient absents en ce moment que la résistance n'est pas organisée, et que leur présence nous serait plus nuisible qu'utile. Maintenant, ma chère enfant, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous résigner à notre sort, et de nous remettre avec confiance à la volonté de Dieu, qui ne nous enverra pas plus de mal que nous ne pouvons en supporter. »

CHAPITRE V

Sous la Terreur.

Tandis que la comtesse de Boisdesmares préparait, comme nous venons de le voir, sa bru à l'événement qui allait arriver et dont elle était prévenue, toutes les issues du château étaient déjà occupées par les gendarmes et les gardes nationaux d'Ancenis. La force armée n'attendait plus que l'arrivée du commissaire du pouvoir exécutif, pour envahir le château et le fouiller de fond en comble. Enfin ce personnage important parut, accompagné de son secrétaire et de quelques individus en carmagnoles et coiffés de bonnets rouges, chargés de remplir auprès de lui les

fonctions d'assesseurs ou plutôt d'espions. Toute la troupe se mit aussitôt en marche, pénétra dans la cour et monta le grand escalier.

Au moment où la comtesse achevait la phrase qui termine le chapitre précédent, elle entendit du bruit dans l'escalier, et dit à sa bru : « Tenez, ma fille, voici probablement la visite dont je vous parlais qui nous arrive.

— Déjà ! » s'écria la jeune femme en pâlissant.

Au même instant la porte du salon s'ouvrit, et le commissaire du pouvoir exécutif parut sur le seuil..... C'était Bonvalet !..

« Citoyennes, dit-il sans saluer, sans ôter son chapeau, vous m'excuserez si je me présente sans m'être fait annoncer ; mais.....

— Citoyen commissaire, interrompit brusquement un des bonnets rouges de la suite, tu n'as pas besoin d'excuse quand tu te présentes au nom de la république française une et indivisible, pour l'exécution des lois et des

arrêtés du comité de Salut public contre des ex-nobles soupçonnés de tramer des complots subversifs et de chercher à délivrer Louis Capet de sa prison.

— Citoyen Brutus, répondit Bonvalet, je sais de quelle manière je dois exécuter les ordres du comité; je suivrai à la lettre les instructions qui m'ont été données, et ce n'est pas toi qui m'apprendras comment je dois remplir mon devoir et la mission qui m'a été confiée; ta mission à toi est de m'accompagner comme auxiliaire, par conséquent de recevoir mes ordres et non de m'en donner. »

Brutus grommela quelques mots entre ses dents, et ne répliqua rien, comme un chien hargneux dont la voix de son maître a fait taire les aboiements, et qui gronde quelques instants avant de garder le silence. Bonvalet, sans paraître s'occuper plus longtemps de cet incident, fit signe à sa suite de rester sur le seuil en dehors de la porte ; puis il s'avança de quelques pas dans l'intérieur du salon, et dit en s'adressant à la comtesse : « Citoyenne

Boisdesmares, je suis chargé de procéder à votre arrestation, à celle de votre bru et de votre fille, que je vois ici présentes, ainsi qu'à l'arrestation du citoyen Lorgères, votre père, et des citoyens Boidesmares, votre mari et vos fils; avant de faire aucune perquisition, je vous somme de me dire où sont ces citoyens.

— Monsieur, » répondit la comtesse,.... mais à peine avait-elle prononcé ce mot, qu'un murmure s'éleva du côté de la porte, et l'on entendit la voix de Brutus qui disait : « Hein! elle l'appelle monsieur, comme s'il y avait des messieurs maintenant; je ne connais de monsieur que mon chien, à qui j'ai donné ce nom.

— Et moi, reprit une autre voix, j'ai donné à ma chienne le nom de comtesse...

— Silence! » cria Bonvalet d'un ton sévère; puis, s'adressant à la comtesse : « Citoyenne, lui dit-il, vous oubliez que les dénominations de Monsieur, de Madame, de Mademoiselle, ont été abolies, ainsi que toutes autres qualifications de même nature, comme étant enta-

chées de servilisme, et qu'on leur a substitué la seule qui soit digne d'hommes libres, celle de citoyen ; ainsi, quand vous m'adresserez la parole, veuillez ne pas m'en donner d'autre.

— Vous excuserez mon défaut d'habitude, répondit la comtesse avec calme; mais je tâcherai dorénavant de me conformer aux nouvelles prescriptions. Maintenant, pour répondre à votre demande, je vous dirai que mon père est depuis trois mois atteint d'une paralysie qui lui a ôté presque entièrement l'usage de ses membres; depuis ce temps il n'a pas quitté sa chambre, ainsi que vous pouvez vous en assurer. Mon mari vient de faire une maladie grave à la suite d'un refroidissement subit qu'il a éprouvé il y a près de six semaines; il entre seulement en convalescence. Mais je ne crois pas que ni lui ni mon père puissent être sans danger transportés dans une prison, où ils seraient nécessairement privés des soins indispensables que réclame leur état.

— Quant à ce dernier point, nous l'exami-

nerons, reprit Bonvalet; j'ai amené avec moi un médecin qui décidera la question; mais vous ne dites rien de vos fils, citoyenne, sont-ils ici?

— Non, mons...., non, citoyen, reprit vivement la comtesse; ils sont partis il y a deux mois pour aller chasser chez un de leurs amis dans les environs du Mans, et depuis plus de quinze jours nous n'en avons pas de nouvelles: de sorte que dans ce moment j'ignore absolument où ils se trouvent.

— Ainsi, vous affirmez qu'ils ne sont pas au château de Lorgères?

— Je l'affirme, et suis prête à le jurer au besoin.

— C'est inutile; malgré vos affirmations, nous sommes obligés de faire une perquisition minutieuse dans tout le château et ses dépendances, pour nous assurer s'ils n'y sont pas cachés, ainsi que d'autres personnes suspectes; car depuis longtemps ce château est signalé comme le rendez-vous habituel de tous les aristocrates du pays,

qui s'y réunissent pour tramer des complots contre-révolutionnaires. Mais avant de commencer cette opération, je vous prie, citoyenne, ou plutôt je vous requiers, ajouta-t-il en élevant la voix de manière à être entendu de tous ceux qui étaient dans l'antichambre, de faire donner des rafraîchissements aux hommes qui m'accompagnent, et qui sont fatigués de la route qu'ils ont faite aujourd'hui. »

La comtesse chargea aussitôt Madeleine d'aller prévenir le cuisinier et le sommelier de satisfaire sur-le-champ à la réquisition du citoyen commissaire; et celui-ci, s'adressant à ses hommes, leur dit : « Suivez cette femme, qui vous conduira dans la salle à manger, où l'on va vous servir des rafraîchissements ; je vous donne une heure pour prendre votre repas ; ensuite nous continuerons notre besogne. Pendant ce temps-là je vais commencer la rédaction de mon procès-verbal, et écrire sommairement l'interrogatoire des prisonnières; si quelques-uns d'entre vous

ne désirent pas prendre part aux rafraîchissements, et veulent rester pour m'assister comme témoins, ils en sont libres. »

Personne n'accepta cette proposition ; tous étaient trop bien disposés à déguster le bon vin de la cave d'un ci-devant comte, et à manger quelque bon morceau de pâté ou de venaison, pour laisser échapper une si belle occasion. Le farouche Brutus lui-même dit qu'il n'avait pas besoin d'assister à la rédaction du procès-verbal, qu'il le signerait aussi bien après en avoir entendu la lecture; et il s'empressa de descendre avec les autres à la suite de Madeleine.

Dès que Bonvalet se trouva seul avec un jeune homme d'environ vingt-cinq ans, qui lui servait de secrétaire, il rentra dans le salon, ferma avec précaution la porte derrière lui, puis, ôtant son chapeau, il s'avança vers les dames en les saluant respectueusement, et dit : « Maintenant que nous n'avons plus à craindre d'oreilles indiscrètes, permettez-moi, madame la comtesse, madame la vicomtesse,

et mademoiselle Léonie, de vous rendre les hommages qui vous sont dus, et de vous prier de me pardonner le langage grossier que je vous ai tenu tout à l'heure, bien à contre-cœur, je vous le proteste; mais votre sûreté et la mienne l'exigeaient.

— Vous êtes tout pardonné, monsieur Bonvalet, répondit la comtesse avec dignité. Quant à votre langage et au ton que votre rôle de républicain vous oblige de prendre envers nous, vous pouviez même ne pas le changer, car la nature de la mission dont vous vous êtes chargé n'exige ni égard ni courtoisie, et tout en nous traitant de comtesses et de dames, vous ne venez pas moins pour nous arrêter et bouleverser cette maison, sous prétexte de perquisitions et de visites domiciliaires.

— Je n'ai pas le temps, Madame, d'entrer, pour justifier ma conduite antérieure, dans des explications qui nous mèneraient trop loin ; nous ne pouvons disposer que de quelques minutes, et si nous perdons ce

temps précieux que j'ai eu l'adresse de nous procurer en vous demandant des rafraîchissements pour ma troupe, il pourra en résulter, pour vous et pour les vôtres, de terribles conséquences que j'avais intention d'éviter. C'est dans ce but que j'ai accepté cette mission, ou, pour mieux dire, que je l'ai sollicitée; sans cela, elle eût été confiée à quelqu'un qui n'aurait eu d'autre dessein, en l'accomplissant, que de vous perdre, tandis que moi je veux vous sauver, et j'ai le pouvoir de le faire, à moins que vous ne vous y opposiez vous-mêmes. »

Bonvalet prononça ces derniers mots avec un accent pénétré qui fit une profonde impression sur M^me^ Louis et sur Léonie; elles se rapprochèrent de la comtesse, lui dirent quelques mots à l'oreille, et celle-ci, laissant percer une certaine émotion, dit à son ancien intendant : « Mes filles et moi nous acceptons avec reconnaissance le service que vous nous offrez; faites-nous donc connaître ce que vous aviez à nous dire... Mais,

ajouta-t-elle en regardant le jeune homme qui accompagnait Bonvalet, vous jugez sans doute que la présence de cet homme est nécessaire pour nous faire cette confidence?

— Pardon, Madame, si, dans un moment de préoccupation comme celui-ci, j'ai oublié de vous présenter ce jeune homme; c'est mon fils Alfred, que vous ne reconnaissez pas sans doute, madame la comtesse, car il y a dix ans au moins que vous ne l'avez vu; il a fait ses études au collége d'Angers, et depuis il a travaillé dans l'étude d'un notaire de cette ville. Je l'ai fait revenir auprès de moi, pour être mon secrétaire; vous pouvez compter sur sa discrétion, car ses sentiments sont les mieus, il connaît mes intentions en ce qui vous concerne, et il fera tout pour les seconder. Il est resté avec moi sous prétexte d'écrire le procès-verbal que je suis censé lui dicter; mais il va rédiger lui-même cet acte pendant que je vais m'entretenir quelques instants avec vous. » Alfred s'assit aussitôt à une table

et se mit en devoir d'écrire, tandis que son père continuait en ces termes, en montrant à Mme de Boisdesmares une feuille de papier dont il était porteur. « Voici les instructions du comité : une des premières et des plus importantes me prescrit de rechercher tous vos papiers, de me faire ouvrir tous les meubles où je croirais qu'ils pourraient être renfermés, de les saisir, et, après en avoir fait un inventaire sommaire, de les coter et parafer et de les enfermer sous une enveloppe cachetée et scellée, en présence de témoins. Eh bien ! Mesdames, voici comment je compte remplir cette partie de ma mission : vous allez en toute hâte chercher dans vos secrétaires, armoires, etc., les lettres et papiers qui y sont renfermés ; vous détruirez, vous anéantirez, en les brûlant, ceux qui pourraient vous compromettre, et vous me remettrez les autres, que mon fils inventoriera. Je ne vous accompagnerai point pendant cette opération, je resterai ici avec Alfred, quoique mon

procès-verbal déclarera que c'est moi-même qui aurai fait l'ouverture de vos malles, la recherche et le tri de vos papiers. »

Une telle proposition paraissait être une preuve si évidente des bonnes intentions de Bonvalet, que Mmes de Boisdesmares s'en montrèrent touchées. Cependant la comtesse, qui déjà, sur les avis qu'elle avait reçus précédemment, avait fait disparaître la plupart des papiers capables de la compromettre, ne voulut pas, par une réserve que l'on comprendra facilement, faire voir qu'elle attachait autant d'importance à cette proposition qu'elle en avait en effet. « Je vous remercie sincèrement, dit-elle à Bonvalet, de votre offre bienveillante, que nous apprécions à toute sa valeur, quoique nous n'ayons pas à en profiter, car il n'y a rien, ni dans notre correspondance, ni dans nos papiers, qui puisse donner prise contre nous; cependant, comme un célèbre ministre disait : « Donnez-moi trois lignes quelconques de « l'écriture d'un homme, et j'y trouverai de

« quoi le faire pendre, » nous allons, ma fille et moi, profiter de la permission que vous nous donnez, pour voir s'il ne se trouverait pas dans nos correspondances quelques lettres qui pourraient donner lieu à des interprétations dangereuses. »

Au bout d'une demi-heure, ces dames revinrent, et remirent à Bonvalet une liasse de papiers, en lui disant qu'il pouvait en disposer comme il l'entendrait; qu'elles en avaient seulement ôté quelques lettres insignifiantes des jeunes Boisdesmares à leur famille, dans la crainte que ces lettres, quoique fort innocentes, ne donnassent lieu à des commentaires malveillants.

Bonvalet prit la liasse sans faire d'observations, et la remit à son fils en le chargeant de l'enregistrer pièce par pièce.

M^me^ de Boisdesmares lui demanda alors s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir un sursis, en raison de leur état de souffrance, pour le transport de son mari et de son père.

« Cela serait très-difficile, répondit-il, et

nous occasionnerait plus d'embarras et d'ennui que leur transport même, car ils ne sont pas assez malades pour ne pouvoir le supporter, et d'ailleurs il s'effectuera dans vos propres voitures et avec toute la précaution nécessaire pour leur épargner une trop grande fatigue. Sans cela je serais obligé également de vous emmener, et de laisser au château une garnison pour garder ces messieurs; ainsi vous en seriez séparées, et vous les laisseriez à la discrétion d'hommes dont je ne saurais garantir ni la probité ni la politesse.

— En ce cas, n'en parlons plus, s'écria Mme de Boisdesmares; je ne veux pas être séparée de mon père et de mon mari; seulement, puisque vous nous montrez tant de bienveillance, pourrai-je vous demander de ne pas nous enfermer dans quelque prison trop sombre, trop humide ?..

— Mais, Madame, vous ne serez pas dans une prison; vous serez logés dans l'ancien couvent des Bénédictines, où vous trouverez

nombreuse société de gens de votre rang, et qui sont la plupart de votre connaissance.

— Et mon fils, s'écria Mme Louis, j'espère bien que vous ne m'en séparerez pas, et que je pourrai l'emmener avec moi.

— A la rigueur, cela ne serait pas impossible, mais cela est difficile pour le moment. La plupart des cellules des anciennes religieuses sont occupées, et l'on a déjà été obligé de renvoyer des gens de service attachés à la personne des détenus pour faire de la place aux nouveaux arrivants. Si votre enfant avait deux ou trois ans, cela serait plus facile ; mais avec lui il faut loger sa nourrice, et c'est un surcroît d'embarras pour l'administration. D'ailleurs, pour la santé de votre enfant, il vaut mieux qu'il reste ici, en bon air, que d'être enfermé dans une maison déjà encombrée. Après la visite que je vais faire pour la forme, j'apposerai les scellés sur les grands appartements du haut, et j'établirai pour gardiens

le père Grisat et son gendre, le mari de votre nourrice ; de cette manière ils resteront au château, où Madeleine pourra mieux soigner votre enfant qu'elle ne le pourrait au couvent des Bénédictines. »

Mme de Boisdesmares approuva les idées de Bonvalet, et Mme Louis consentit à se séparer de son enfant, mais sous la condition que toutes les semaines sa nourrice le lui apporterait.

Ces arrangements terminés, on alla chercher la troupe, qui ne se pressait point de quitter la salle à manger. Tout se passa comme l'avait dit Bonvalet, et, après une perquisition très-sommaire, le commissaire du pouvoir exécutif apposa les scellés, nomma les gardiens ; puis les prisonniers furent installés dans des voitures qui les conduisirent sans encombre à leur destination.

Le temps de leur captivité, qui dura environ dix-huit mois, fut l'époque la plus sinistre de la révolution, et la plus féconde en désastres de toute nature. La mort de

Louis XVI ; l'insurrection de la Vendée, avec ses combats héroïques et ses défaites sanglantes ; le règne de la Terreur, avec ses échafauds, ses mitraillades, ses noyades, ses sacriléges, ses folies impies et ses persécutions : tels furent les événements qui vinrent tour à tour jeter l'épouvante et la consternation parmi les prisonniers. Aux malheurs publics, auxquels ils prenaient la part la plus vive, vinrent bientôt se joindre, pour la famille des Boisdesmares, des alarmes continuelles sur le sort des deux frères Louis et Léon, et enfin la nouvelle d'une catastrophe épouvantable.

Après avoir vu échouer le projet de délivrance de Louis XVI, sans qu'il y eût eu même une tentative d'exécution, les deux frères revinrent dans les provinces de l'ouest au moment où l'insurrection y éclatait, et ils y prirent la part la plus active. A la suite de la défaite du Mans, quand les débris de l'armée royale tâchaient de regagner la Bretagne, les frères de Boisdesmares rentrèrent

dans leur pays, soulevèrent les habitants de Lorgères et s'emparèrent du vieux château, dont ils firent en quelque sorte leur quartier général. Plusieurs détachements envoyés contre eux avaient été repoussés avec perte ; enfin, une expédition commandée par un chef de bataillon ayant sous ses ordres de la cavalerie et de l'artillerie, vint en faire le siége en règle.

« Les assiégés se défendirent avec le courage du désespoir ; une partie de l'édifice s'écroula sous les efforts de l'artillerie. Les défenseurs, voyant l'impossibilité de tenir dans une position si difficile, profitèrent de l'obscurité de la nuit pour tâcher de s'enfuir et de gagner la forêt voisine ; les soldats républicains les poursuivirent à coups de fusil et en tuèrent la plus grande partie. Parmi les fuyards se trouvait une femme tenant un enfant dans ses bras ; l'un et l'autre ont été atteints mortellement par les balles des soldats ; en relevant ces deux cadavres, on a reconnu que c'étaient ceux du jeune fils de

Louis de Boisdesmares et de sa nourrice. On n'a pas retrouvé parmi les morts les frères de Boisdesmares, ce qui fait supposer qu'ils sont parvenus à s'enfuir; mais ils échapperont difficilement aux recherches actives dirigées contre eux. »

Le paragraphe précédent n'est que le résumé du rapport fait par le commandant chargé de l'expédition contre Lorgères. Bonvalet, qui avait toujours conservé de bonnes relations avec les dames de Boisdesmares, en leur procurant tous les adoucissements que comportait leur captivité, et en les tenant au courant de toutes les nouvelles, leur fit passer une copie de ce rapport. Nous n'essaierons pas de décrire la douleur navrante dont fut accablée la malheureuse famille; la jeune mère fut prise d'attaques de nerfs qui firent craindre pour ses jours; le comte de Boisdesmares tomba dans une sombre et profonde mélancolie qui acheva de détruire sa santé, déjà gravement altérée par le chagrin. Le vieux comte de Lorgères seul resta en appa-

rence indifférent à cette nouvelle; il était depuis quelque temps tombé dans un état d'enfance voisin de l'idiotisme, à la suite d'une nouvelle attaque d'apoplexie qu'il avait éprouvée depuis sa captivité.

Mais de nouveaux malheurs menaçaient encore cette famille si cruellement éprouvée. On était arrivé au plus fort de la Terreur : c'était l'époque où à Nantes le fameux Carrier immolait par milliers les victimes de sa fureur, en les noyant dans la Loire ou en les fusillant dans la prairie de Mauves, en même temps qu'à Paris le tribunal révolutionnaire faisait tomber journellement des centaines de têtes sous le couteau de la guillotine. Chaque jour des co-détenus de la famille de Boisdesmares étaient envoyés, soit à Nantes, soit à Paris, pour fournir de nouvelles victimes aux bourreaux. Le tour de cette famille allait arriver; il était même annoncé pour le lendemain, lorsque Bonvalet fit appeler M^lle^ Léonie et lui dit : « Mademoiselle, j'ai fait jusqu'ici des efforts inouïs pour retarder ce fatal moment;

aujourd'hui je reconnais mon impuissance personnelle. Cependant il existe encore un moyen, un seul, de sauver votre famille, et c'est vous, Mademoiselle, vous seule qui pouvez l'employer.

— Oh! Monsieur, si cela dépend de moi, rien ne me coûtera, s'écria la jeune personne; faut-il faire le sacrifice de ma vie? je suis prête.

— Il ne s'agit pas d'un si grand sacrifice; il suffit que vous procuriez à votre famille une alliance assez puissante pour la tirer du danger qu'elle court; et cela, vous pouvez le faire tout simplement en épousant mon fils, le jeune Alfred, que vous connaissez, qui vous aime, et qui sera heureux de pouvoir contribuer au salut de votre famille. Il a reçu une bonne éducation, son âge est en rapport avec le vôtre; ce mariage n'offre donc de disproportion que du côté de la naissance : mais hélas! aujourd'hui, une grande naissance est-elle un avantage sérieux ? »

Surprise d'une telle proposition, à laquelle

elle était si loin de s'attendre, Léonie resta quelques instants sans répondre. Bonvalet répéta mot pour mot ce qu'il venait de dire en s'appuyant de nouvelles considérations. Léonie rompit enfin le silence, en hasardant cette timide objection : « Mais, Monsieur, si monsieur votre fils et vous, vous avez le pouvoir de sauver ma famille, il y aurait plus de générosité, ce me semble, à le faire sans la condition que vous voulez m'imposer.

— Sans doute, répondit vivement Bonvalet, et nous l'aurions fait, Mademoiselle, soyez-en convaincue, si cela eût été possible; mais autre chose est de solliciter en faveur d'une famille de suspects à laquelle on est étranger, ou de solliciter pour cette même famille si elle est devenue la vôtre. Dans le premier cas on se rend suspect soi-même; dans le second on vous écoute avec intérêt. Ainsi, mon fils, qui dans ce moment-ci est secrétaire d'un représentant du peuple très-influent, s'il lui parlait en faveur du ci-devant comte et de la ci-devant comtesse de Boisdesmares, non-seu-

lement ne serait pas écouté, mais encore courrait risque de perdre sa place et serait lui-même exposé à des soupçons, tandis que, s'il parle au nom de son beau-père, de sa belle-mère, de sa belle-sœur, sa voix sera certainement entendue, et nous sommes assurés qu'elle produira l'effet que nous désirons. »

Bref, après un entretien d'une demi-heure, dans lequel Bonvalet déploya toute son éloquence, Léonie se laissa entraîner, et consentit à suivre aveuglément le conseil de l'ancien intendant de sa famille.

Une fois maître du consentement de la jeune personne, il obtint sans trop de difficulté celui du père et de la mère. Le comte de Boisdesmares écouta silencieusement la proposition ; il ne fit aucune objection. Seulement, en donnant son consentement, il dit : « Il me semble que je signe la déchéance de la noblesse de ma famille et mon arrêt de mort. »

CHAPITRE VI

Où se révèle le secret de Madeleine.

Nous sommes en 1802. — Huit ans se sont écoulés depuis les derniers événements racontés dans le chapitre précédent. L'ordre a succédé à l'anarchie; un gouvernement fort et puissant a remplacé le régime révolutionnaire; les partis se taisent, les passions se calment, la société se reforme peu à peu, et la France, victorieuse au dehors, pacifiée au dedans, semble, avec le siècle qui commence, renaître à une vie nouvelle.

Le faubourg Saint-Germain, si longtemps désert, commençait à se repeupler. Un des hôtels qui les premiers avaient vu revenir des habitants, était celui de Boisdesmares, situé

rue Saint-Dominique, entre la rue Saint-Guillaume et la rue du Bac. Peu de temps après la chute de Robespierre, les grandes portes de cet hôtel s'étaient ouvertes, au grand ébahissement des voisins, et deux berlines de voyage, conduites par des chevaux de poste et suivies d'un fourgon, étaient entrées dans la cour. De ces voitures étaient descendus un vieillard à cheveux blancs, mais qui paraissait plus accablé sous le poids du chagrin que sous celui des années; puis deux dames jeunes, dont l'une paraissait très-souffrante, et une troisième plus âgée, et qui pouvait être la mère des deux premières.

Toutes ces personnes étaient en grand deuil, et semblaient fort tristes. Aucun domestique ne les accompagnait, si ce n'est un valet de chambre qui donnait le bras au vieux monsieur, sorti le premier de la voiture; les autres serviteurs avaient précédé les maîtres, et à peine les voitures avaient-elles fait leur apparition dans la cour, que des femmes de chambre, des valets de pied,

des cochers, un cuisinier, vinrent présenter leurs hommages à leur maître et à leurs maîtresses.

Nos jeunes lecteurs ont déjà compris sans doute que les personnes arrivées à l'hôtel de Boisdesmares étaient les membres de cette famille que nous avons vus prisonniers au couvent des Bénédictines d'Ancenis. Ils y étaient tous, en effet, à l'exception du vieux comte de Lorgères, mort un mois avant leur mise en liberté.

Le mariage de M^lle^ Léonie avec le fils Bonvalet avait eu lieu, et les résultats promis par l'ancien intendant s'étaient effectués : c'est-à-dire que la famille de Boisdesmares n'avait pas été inquiétée ni appelée au tribunal révolutionnaire pendant le reste de la détention, qui avait duré jusqu'au 9 thermidor.

En sortant de captivité, ils n'avaient pas songé à retourner au château de Lorgères, qui était dévasté, et n'offrait pas même une chambre habitable. Ils résolurent alors, au grand contentement et d'après les insinua-

tions de maître Bonvalet, de venir habiter leur hôtel de Paris. Cet homme avait repris, en quelque sorte de son autorité privée, la gestion des affaires de la famille à laquelle il se trouvait maintenant allié, et il exerçait sur elle un ascendant auquel aucun de ses membres ne pouvait se soustraire. En effet, le comte de Boisdesmares était dans un état de prostration physique et morale qui lui ôtait toute énergie et paralysait ses moindres volontés. La comtesse, sa femme, avait conservé plus de liberté d'esprit et de force de volonté; elle comprenait l'ambition de Bonvalet et le but qu'il s'était proposé en se faisant leur protecteur dans des temps difficiles, et en exigeant pour récompense la main de sa fille, d'une riche héritière, peut-être même l'unique héritière des deux familles de Boisdesmares et de Lorgères, car ses frères étaient toujours proscrits, et la mort planait sur leur tête. Mais la comtesse était forcée de se contenir et de garder le silence, dans l'intérêt même de ses fils et dans celui de sa fille,

pauvre victime sacrifiée au salut de la famille.

Mme Louis, depuis qu'elle avait appris la mort de son enfant, avait été atteinte d'une maladie qui attaquait en elle les sources de la vie; elle se sentait dépérir chaque jour, et n'aspirait qu'au moment où elle espérait se rejoindre à son fils et à son mari; car elle croyait celui-ci mort en même temps que son enfant, et quelques efforts que l'on eût faits pour lui persuader le contraire, elle était restée attachée à cette idée avec une fixité invincible. Dans une telle situation, elle ne songeait guère à s'opposer aux entreprises de Bonvalet.

Quant à Léonie, devenue l'épouse d'Alfred Bonvalet, elle subissait avec une complète résignation, j'allais dire avec une parfaite indifférence, l'autorité de son beau-père. Toutefois celui-ci n'usait qu'avec beaucoup d'art, de politesse et de discrétion, de l'espèce d'empire qu'il s'était arrogé sur la famille. Tout en faisant sa propre volonté, il paraissait n'obéir qu'à celle de ses anciens maîtres; ainsi,

c'était lui qui avait présidé d'avance à tous les arrangements nécessaires à leur installation à Paris, qui avait choisi les domestiques destinés à leur service, excepté le valet de chambre du comte, vieux bonhomme sans conséquence, fort bavard et passablement indiscret, surtout quand il avait bu un coup de trop, ce qui lui arrivait souvent. Tous les autres, depuis le cocher jusqu'au marmiton, depuis la femme de chambre jusqu'à la laveuse de vaisselle, étaient les créatures de Bonvalet, et lui étaient plus dévoués qu'à leurs maîtres. De cette manière, la famille de Boisdesmares n'avait fait, pour ainsi dire, que changer de prison ; entourée d'espions, elle était l'objet de la plus active surveillance, et, sans qu'elle s'en doutât, car la plus grande discrétion et la plus exquise politesse étaient recommandées à tous ceux qui étaient chargés d'exercer cet espionnage, les moindres actions, les visites faites ou reçues, la correspondance même, étaient l'objet d'un contrôle actif et incessant.

Cet état de choses durait depuis plus d'un an, lorsqu'on apprit la funeste issue de l'expédition de Quiberon. Bonvalet, en lisant la liste officielle de ceux qui avaient été fusillés après s'être rendus avec Sombreuil dans l'espoir d'avoir la vie sauve, fit une exclamation de joie lorsqu'il trouva parmi les noms des victimes de cette horrible exécution ceux des deux frères Louis et Léon de Boisdesmares; puis, maîtrisant ce mouvement, il courut chez son fils lui annoncer que sa femme était désormais l'unique héritière de l'immense fortune de Boisdesmares et de Lorgères. En même temps il eut soin de faire parvenir au comte et à la comtesse, ainsi qu'à leur bru, les journaux contenant la fatale nouvelle. Le vieux gentilhomme ne put supporter ce dernier coup. Peu de jours après, il mourut en disant : « Que ferais-je sur la terre, maintenant que le nom de Boisdesmares et de Lorgères est éteint, pour faire place au nom de Bonvalet! » Sa bru, M^me^ Louis, le suivit de près; un mois s'était à peine écoulé depuis la

mort de son beau-père, qu'elle s'éteignit sans douleur, comme une lampe dont l'huile est consumée.

A partir de ce moment, Bonvalet, qui avait agi jusque-là en qualité de mandataire de M. de Boisdesmares, prit directement en main, au nom de son fils, le maniement des affaires en qualité de propriétaire et d'héritier de la fortune du comte. Il régla le douaire de la comtesse, d'après les stipulations de son contrat de mariage; il se montra facile et toujours obséquieux avec elle, car il avait encore à la ménager, attendu qu'elle était héritière du comte de Lorgères, et qu'il fallait l'empêcher à tout prix d'écorner ce riche héritage au préjudice de sa fille, M^me^ Alfred Bonvalet. Toutes ces dispositions prises, il vint lui-même habiter l'hôtel, car jusque-là, par une certaine réserve, il avait établi son domicile dans le voisinage; mais il ne le fit qu'après en avoir demandé à la comtesse la permission, qu'il savait bien ne pouvoir lui être refusée.

Après la mort de son mari et de sa bru, la

comtesse douairière de Boisdesmares vécut dans une retraite profonde, presque toujours renfermée dans sa chambre, se livrant à la prière, à la méditation et aux regrets du passé. Elle ne recevait d'autre visite que celle de sa fille, qui venait la voir chaque jour, ordinairement accompagnée de ses deux enfants, un garçon qu'elle avait eu la première année de son mariage, et une fille l'année suivante. M^me^ Bonvalet avait donné à son fils le nom de Henri, dans l'espoir que ce nom flatterait sa mère; toutefois celle-ci n'en témoigna à sa fille ni déplaisir ni satisfaction ; la pauvre veuve faisait à l'enfant quelques caresses pour ne pas affliger sa fille ; mais chaque fois qu'elle le voyait, elle ne pouvait s'empêcher de se dire en soupirant : « Hélas ! ce n'est pas là mon cher Henri de Boisdesmares, que les bleus m'ont massacré ! »

La réouverture des églises et le rétablissement du culte furent un sujet de grandes consolations pour la douairière. Chaque jour elle assistait régulièrement à la messe à Saint-

Thomas-d'Aquin, et, dans l'après-midi, elle venait souvent encore adorer le saint Sacrement. Aux anniversaires de la mort de tous ceux qu'elle avait perdus, elle faisait célébrer des messes pour le repos de leurs âmes, et elle avait coutume de dire : « Je n'ai plus de consolation qu'à m'entretenir avec mes chers morts et à prier pour eux. »

Un jour, c'était le 20 juin 1802, elle assistait, selon son usage, à un service anniversaire pour ses deux fils, fusillés à Quiberon, sept ans auparavant. A quelques pas devant elle était agenouillée une femme en deuil, portant le costume des paysannes bretonnes; à côté d'elle se tenait un petit garçon de huit à dix ans. D'abord elle y fit peu d'attention; puis, ses regards se reportant malgré elle sur cet enfant et sur cette femme, elle ne pouvait s'empêcher de se dire : « Voilà l'âge qu'aurait mon cher petit Henri ! Et cette femme, sa mère probablement, est peut-être la veuve de quelque soldat royaliste mort comme mes deux fils dans cette épouvantable guerre ! »

A la fin de la cérémonie, elle ne put résister au désir de causer avec cette femme, et de s'assurer si ses conjectures étaient vraies. Elle se rendit à la sacristie, où elle demanda à M. le curé la permission de s'entretenir un instant avec une femme qu'à son costume elle jugeait être de son pays; cette permission lui fut à l'instant accordée, et elle envoya un bedeau chercher la femme et l'enfant.

A leur arrivée, la comtesse ne put se défendre d'une forte émotion, qu'elle attribua à la vue des personnes qui lui rappelaient un pays où elle avait éprouvé de si grands malheurs. Elle fut obligée de s'asseoir, et tout en couvrant sa figure de son mouchoir et en portant une main à son cœur comme pour en comprimer les battements : « Je vous demande pardon, ma bonne femme, dit-elle à l'étrangère, de vous avoir dérangée; mais, d'après votre costume, je suppose que vous devez être des environs d'Ingrandes ou d'Ancenis, en Bretagne, et comme j'ai longtemps habité ce pays-là, je désirerais en parler un peu avec vous.

— Madame ne se trompe pas, reprit la paysanne ; seulement je m'étonne que Madame m'ait reconnue pour être du pays, et qu'elle ne m'ait pas reconnue pour qui je suis personnellement ; et en même temps elle écartait les plis de sa coiffe, pour mettre sa figure plus en évidence.

— Ah ! mon Dieu, s'écria Mme de Boisdesmares, cette voix ! ces traits !... Est-ce possible ! Est-ce une illusion ?... Mais c'est la voix, ce sont les traits de Madeleine !

— Vous ne vous trompez pas, Madame, c'est bien Madeleine qui a l'honneur de vous parler, Madeleine Grisat, votre filleule et très-humble servante. » Et elle fit une profonde révérence en prononçant ces derniers mots.

« Oh ! oui, je te reconnais bien, ma chère enfant : mais comment se fait-il qu'on ait répandu le bruit de ta mort, et qu'on ait publié dans des rapports officiels, et même imprimé dans des journaux, que tu avais été tuée avec ton nourrisson, mon petit-fils Henri de Boisdesmares ?

— Cela prouve qu'il ne faut pas toujours croire à ce qu'on met dans les gazettes. Du reste, ils ne se sont trompés que de bien peu; c'est ma pauvre mère qui a été tuée, et non pas moi.

— Pauvre femme! Quel malheur! Mais au moins toi, ma fille, tu as conservé ton enfant; car ce beau garçon, que je vois à côté de toi, est sans doute ton fils.

— Comment! Madame, vous ne reconnaissez pas ce beau garçon, comme vous l'appelez? Cependant vous disiez, il y a huit ans de cela, si j'ai bonne mémoire, que vous le reconnaîtriez au milieu d'une troupe d'enfants de son âge, quand même vous ne l'auriez pas vu depuis longtemps.

— Quel souvenir me rappelles-tu là? » Et en disant ces mots elle prenait l'enfant par la main, le rapprochait d'elle pour mieux l'envisager, et disait à mesure qu'elle poursuivait son examen : « Oui, voilà les cheveux et le front de son père à cet âge, voilà les yeux et le sourire de sa mère... Et ce signe sur la joue

gauche, et cet autre sur le cou, du côté opposé.

— Et ce troisième, interrompit Madeleine, sur le côté gauche de la poitrine, en ouvrant le gilet et la chemise de l'enfant.

— Oh! oui, oui, s'écria la douairière, ce sont bien les signes des Boisdesmares; cet enfant serait-il donc là le fils de mon cher Louis, le dernier rejeton de notre famille? Madeleine, je t'en conjure, dis-moi la vérité, je te la demande au nom de tout ce que tu peux avoir de plus cher sur la terre : est-il vrai que mon petit-fils Henri n'ait pas été tué par les bleus dans l'attaque du château de Lorgères?

— Pas plus que je ne l'ai été moi-même; c'est mon propre fils, mon pauvre petit Georges qui est tombé avec ma mère sous les balles des bleus. J'étais bien loin de là avec notre cher Henri, qui ne courait en ce moment aucun danger. Je vous fournirai encore des preuves plus authentiques de l'identité de cet enfant; mais, en attendant, permettez-lui de vous embrasser comme sa

bonne maman bien-aimée, car depuis qu'il a atteint l'âge de raison, c'est son désir le plus ardent.

— Oh! oui, tu es bien mon petit-fils ; mon cœur t'avait reconnu d'avance : viens dans mes bras, mon cher Henri, dédommage ta grand'mère d'une partie des maux qu'elle a soufferts depuis tant d'années. »

Et l'enfant se précipita dans les bras de son aïeule, en lui prodiguant les plus tendres caresses.

Quand les premiers transports de son émotion furent calmés, M^me^ de Boisdesmares accabla Madeleine de questions : Comment se faisait-il qu'une pareille erreur eût été commise? Pourquoi avait-elle gardé si longtemps le silence, si, comme elle le disait, elle avait des preuves authentiques pour constater la filiation de cet enfant? etc.

« Madame, répondit Madeleine, je vais vous raconter le plus brièvement possible cette histoire; vous jugerez ensuite si les preuves que je vous apporte sont authen-

tiques, et s'il m'était possible de vous les fournir plus tôt.

« Lorsque vous avez été amenée avec toute votre famille au couvent des Bénédictines d'Ancenis, mon père et mon mari, si vous vous en souvenez, avaient été nommés gardiens des scellés du château de Lorgères. Je continuai donc à y séjourner pendant quelque temps; mais voilà qu'un beau jour M. Louis, M. Léon, arrivèrent avec M. de Blancheville, le frère de Mme Louis, et une troupe de gens armés. Mon père leur raconta ce qui s'était passé, et leur dit qu'on avait mis les scellés et qu'il en avait été établi le gardien. Je te relève de ta garde, lui répondit M. Louis, comme je vais lever les scellés de ma propre autorité. Puis il m'appela avec son fils, qu'il couvrit de caresses; il le présenta ensuite à ses oncles, M. Léon et M. de Blancheville. Ce dernier ne l'avait pas encore vu, et il s'écria, comme vous l'avez fait tout à l'heure : « Oh! voilà les yeux et la bouche de ma sœur ! »

« Pendant huit jours, ces messieurs ne firent qu'aller et venir, rassembler les gars du pays, leur distribuer des armes et des munitions; puis, quand il avait un moment de libre, M. Louis m'appelait pour voir et embrasser son fils, et me faire raconter ce qui s'était passé au château pendant son absence, et tous les détails de votre arrestation. Enfin, un beau jour on annonça l'approche des bleus; alors M. Louis me dit : « Madeleine, il ne faut pas rester ici, car on ne sait ce qui peut arriver; tu vas aller à la Chambaudière avec mon fils et ton enfant; tu y resteras jusqu'à nouvel ordre; quand les bleus paraîtront dans le voisinage, tu te retireras avec les deux enfants dans la grotte aux Fées au milieu de la forêt de Lorgères; c'est là que nous nous retrouverons si nous sommes forcés à la retraite. »

« Je me disposais aussitôt à obéir; mais quand je voulus emmener mon petit Georges, ma mère ne le voulut pas; elle me dit qu'elle restait pour faire la cuisine à ces messieurs;

qu'elle garderait l'enfant avec elle, et qu'elle se chargeait de l'emmener s'il était nécessaire. Je partis donc seule avec mon nourrisson. Arrivée à la Chambaudière, je trouvai mes belles-sœurs et ma belle-mère en train de déménager et de porter leurs effets et leur linge à la grotte des Fées, car on annonçait l'approche des bleus, et mon mari, mes beaux-frères et mon beau-père étaient allés rejoindre les défenseurs du château.

« A peine étions-nous installées dans notre retraite, que nous entendîmes la fusillade, et bientôt après la voix plus retentissante des canons répétée par les échos de la forêt. Chaque coup nous portait au cœur, et nous nous disions tout bas : C'est peut-être mon père, ou mon mari, ou mon frère que ce coup a frappé. Ce vacarme et ces angoisses durèrent pendant deux nuits et deux jours; enfin, comme la troisième nuit commençait, le feu se ralentit et cessa bientôt; puis nous vîmes arriver quelques-uns de nos gars : pas tous, hélas!... car bon nombre étaient restés

sous les balles des bleus... et dans cette retraite fatale, je perdis mes deux frères, un de mes beaux-frères, et... par surcroît, ma mère et mon enfant... » (Ici Madeleine s'interrompit quelques instants pour pleurer; puis ayant essuyé ses yeux, elle poussa un profond soupir, et poursuivit son récit.)

« MM. Louis, Léon et de Blancheville arrivèrent les derniers. Ils étaient sombres et tristes; M. Louis prit son fils, que je lui présentai, l'embrassa sans rien dire, puis en me le rendant il me serra la main et me dit : « Prends-en bien soin, ma pauvre Madeleine, aime-le bien, tu n'as plus que celui-là... Et moi, j'éclatais en sanglots... »

« Ces messieurs restèrent près de quinze jours cachés dans la grotte des Fées. Pendant ce temps-là ils apprenaient par nos gens tout ce qui se passait au dehors. Ainsi, ils eurent connaissance du mariage de M^lle^ Léonie avec le fils de Bonvalet; ils surent aussi que mon pauvre enfant avait été enterré sous le nom de Henri de Boisdesmares, et que Bon-

valet, qui, en sa qualité de commissaire du pouvoir exécutif, était venu à Lorgères après la prise du château par les bleus, avait fait dresser l'acte de décès sous ce nom. Ces messieurs furent indignés en apprenant ces faits. « Voilà donc, s'écria M. Louis, où cet hypocrite en veut venir: faire passer l'héritage de Boisdesmares sur la tête de son fils! Mon frère et moi, nous sommes proscrits, morts civilement, incapables de succéder; mon fils, qui aurait pu revendiquer ses droits, on le déclare mort légalement, et si jamais il se présentait pour recueillir sa part de l'héritage de ses pères, on lui dirait : « Vous êtes un imposteur; celui au nom duquel vous vous présentez est mort il y a longtemps; voilà l'acte authentique qui constate son décès! Et nous, aujourd'hui nous sommes dans l'impuissance de protester, et cet hypocrite triomphe!

« — Mon frère, reprit M. Léon, si nous sommes aujourd'hui dans l'impossibilité de protester, protestons au moins pour l'avenir;

constatons par un acte écrit et signé de nous, l'identité de ton fils, et assurons cette identité en imprimant sur cet enfant un signe particulier, ineffaçable, qui puisse le faire reconnaître mieux encore que ces marques naturelles que nous appelons les signes des Boisdesmares. »

« M. Louis consentit; et alors M. Léon grava, ou, comme il disait, tatoua, d'après le procédé usité par les marins, sur le bras gauche de l'enfant, les armoiries de sa famille avec les cinq lettres initiales des mots qui composent la devise des Boisdesmares. » Ici Madeleine releva la manche gauche de la veste et de la chemise de Henri, et mit son bras à nu jusqu'au-dessus du coude.

« Oh! oui, oui, s'écria la comtesse après y avoir jeté un coup d'œil : voilà bien l'écu des Boisdesmares, d'argent au chevron de gueule avec trois tourteaux, deux en chef et un en pointe, et les lettres D. E. R. F. P., qui commencent les cinq mots *Deo et regi fidelis perpetuo.* » En prononçant ces mots, ses yeux se mouillaient de larmes, et elle baisait avec

une sorte de vénération ces signes héraldiques tracés par la main d'un de ses fils sur le bras du dernier rejeton de sa famille.

« Après cette opération, continua Madeleine, ces trois messieurs en rédigèrent, comme ils disaient, le procès-verbal, pour constater que l'enfant porteur de ce tatouage, et dont ils donnaient un signalement minutieux, était bien le fils de Louis de Boisdesmares et d'Armande de Blancheville, son épouse légitime ; qu'il n'était pas mort, comme le bruit en avait couru, à l'attaque du château de Lorgères; que l'enfant tué dans cette circonstance était Georges, fils de Jean-Marie Floquet et de Madeleine Grisat, sa femme, et nourrice du jeune Henri de Boisdesmares; qu'en conséquence ils protestaient dès à présent, autant qu'il était en leur pouvoir, contre la fausseté ou l'erreur de la déclaration faite devant l'officier de l'état civil, et portant que cet enfant, tué en même temps que la femme Grisat, était le jeune Henri de Boisdesmares; se réservant de faire rectifier

cet acte en temps et lieu, et de faire rendre à cet enfant son état et ses droits civils, aussitôt que les circonstances le leur permettraient.

« D'après le désir manifesté par M. Louis, son frère et son beau-frère s'engagèrent, dans le cas où M. Louis viendrait à mourir, à travailler, soit ensemble, soit séparément, à la réintégration de son fils dans ses droits; et enfin, dans le cas où les deux oncles de l'enfant viendraient eux-mêmes à mourir, c'est moi qui fus chargée de ce soin. En conséquence, on fit trois copies de cet écrit, l'une pour M. Léon, l'autre pour M. de Blancheville, et la troisième pour moi. M. Louis, en me remettant ce papier, me dit ces paroles, que je n'oublierai de ma vie : « Ma chère Madeleine, dans le temps où nous vivons, des gentilshommes comme nous doivent s'attendre à chaque instant à faire le sacrifice de leur existence; il est donc bien possible, cela est même probable, que ce soit toi qui sois chargée de rendre à mon fils son nom, son titre et ses droits. Mais aie bien soin de choisir

le moment convenable; car, si tu voulais y apporter trop de précipitation, tu échouerais infailliblement et tu causerais peut-être la perte de l'enfant et la tienne. Tant que les hommes qui sont actuellement au pouvoir s'y maintiendront, garde le plus profond silence; laisse croire que Henri est ton enfant; affirme-le même au besoin, car il y a un homme qui a le plus grand intérêt à ce que cet enfant n'existe pas, ou, ce qui revient au même, à ce que son existence ne puisse être constatée. Mais les choses ne peuvent pas toujours durer ainsi; dans un an, dans deux, peut-être plus tôt, peut-être plus tard, ces hommes seront renversés. Quand leur dernière heure aura sonné, nécessairement l'ordre se rétablira, les lois reprendront leur empire; alors seulement, si nous sommes morts, mon frère et moi, tu pourras révéler ce secret et agir ouvertement, après toutefois avoir mis en sûreté le papier que je te confie en ce moment et l'avoir déposé chez le notaire de ma famille, dont je te donnerai l'adresse. »

« Il me remit ensuite une certaine somme d'argent, pour subvenir aux frais que je serais obligée de faire; puis ces messieurs partirent, et je n'ai plus entendu parler d'eux que pour apprendre leur malheureux sort à Quiberon.

« Je me voyais donc seule maintenant chargée de faire valoir l'écrit laissé entre mes mains; mais je comprenais que le moment n'était pas encore venu. J'attendis donc longtemps encore. Enfin, quand j'ai vu les églises se rouvrir, nos bons prêtres rentrer et reprendre leurs fonctions, je me suis dit: Voilà, si je ne me trompe, le moment d'agir arrivé tel que me l'avait annoncé M. Louis. Pour m'en assurer, je suis allée trouver M. le recteur, je lui ai révélé une partie de mon secret sous le sceau de la confession, en le priant de me donner un conseil. Alors il m'a engagée à venir à Paris, à déposer le papier dont j'étais détentrice chez le notaire désigné par M. Louis, puis à tâcher de vous voir en particulier, persuadé que vous n'hé-

siteriez pas à me seconder dans l'accomplissement des dernières volontés de vos deux fils.

— Oh! non, s'écria la comtesse, non certainement, je n'hésiterai pas, dussé-je m'exposer à la colère et à la vengeance de l'homme qui nous tient depuis si longtemps dans la dépendance. Mais avant tout, je veux voir cet écrit émané de la main de mes enfants. Chez quel notaire l'as-tu déposé?

— Chez Me Boulet, rue Saint-Honoré, et c'est lui qui m'a conseillé de tâcher de vous voir, non pas en me présentant à votre hôtel, car on ne me laisserait peut-être pas parvenir jusqu'à vous, mais en me rendant le matin à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, où je serais sûre de vous rencontrer. Et cela est arrivé comme il me l'avait dit.

— Ma fille, dit la comtesse, nous irons sur-le-champ chez le notaire; mais auparavant je veux rendre grâces à Dieu du bonheur qu'il m'envoie aujourd'hui. »

Après une fervente prière d'action de grâces, la comtesse monta dans une voiture de place

avec son petit-fils et Madeleine. Quand ils furent chez Me Boulet, non-seulement celui-ci confirma le récit de Madeleine, mais il le corrobora encore en montrant à Mme de Boisdesmares des pièces directement émanées de son fils aîné, et qu'il lui avait envoyées d'Angleterre par l'entremise d'un émigré rentré en France depuis peu.

Le notaire indiqua ensuite la marche à suivre pour opérer la réintégration du jeune Henri dans ses droits. La comtesse ne perdit point de temps, et elle courut aussitôt chez les hommes de loi que le notaire lui avait désignés comme propres à se charger de cette affaire. Tous, après l'avoir examinée, reconnurent qu'elle était facile à mener à bien, et que rien ne pouvait en empêcher le succès.

La première fois que Bonvalet entendit parler de cette affaire, il ne fit d'abord que rire, en disant : « Voilà une drôle de plaisanterie, de vouloir faire passer le fils d'une paysanne pour l'héritier d'un grand seigneur ! »

Quand il vit que la chose était plus sérieuse qu'il ne l'avait cru, il entra dans une violente fureur. Mais après avoir examiné les pièces, il baissa la tête et se soumit en maugréant. « L'imbécile! disait-il en parlant de Madeleine, si elle avait voulu me vendre cette pièce, je la lui aurais payée cinquante mille francs. »

L'arrêt qui rectifiait l'acte de l'état civil de la commune de Lorgères relativement au prétendu décès de Henri de Boisdesmares, et rétablissait celui-ci dans tous ses droits, fut donc rendu sans opposition.

Le jeune Henri, devenu comte de Boisdesmares, ne voulut jamais se séparer de sa mère nourrice, qu'il appelait maman Madelon, et il eut toujours pour elle les soins, les égards et le respect que l'on porte à la plus tendre mère.

FIN

TABLE

Chapitre I. — Le château de Lorgères et la famille de Boisdesmares. 1

Chap. II. — L'enfance et la jeunesse de Madeleine. 19

Chap. III. — Devise des Boisdesmares. 43

Chap. IV. — Les signes des Boisdesmares. 65

Chap. V. — Sous la Terreur. 87

Chap. VI. — Où se révèle le secret de Madeleine. 111

Tours. — Impr. Mame.

S0-CHL-440